

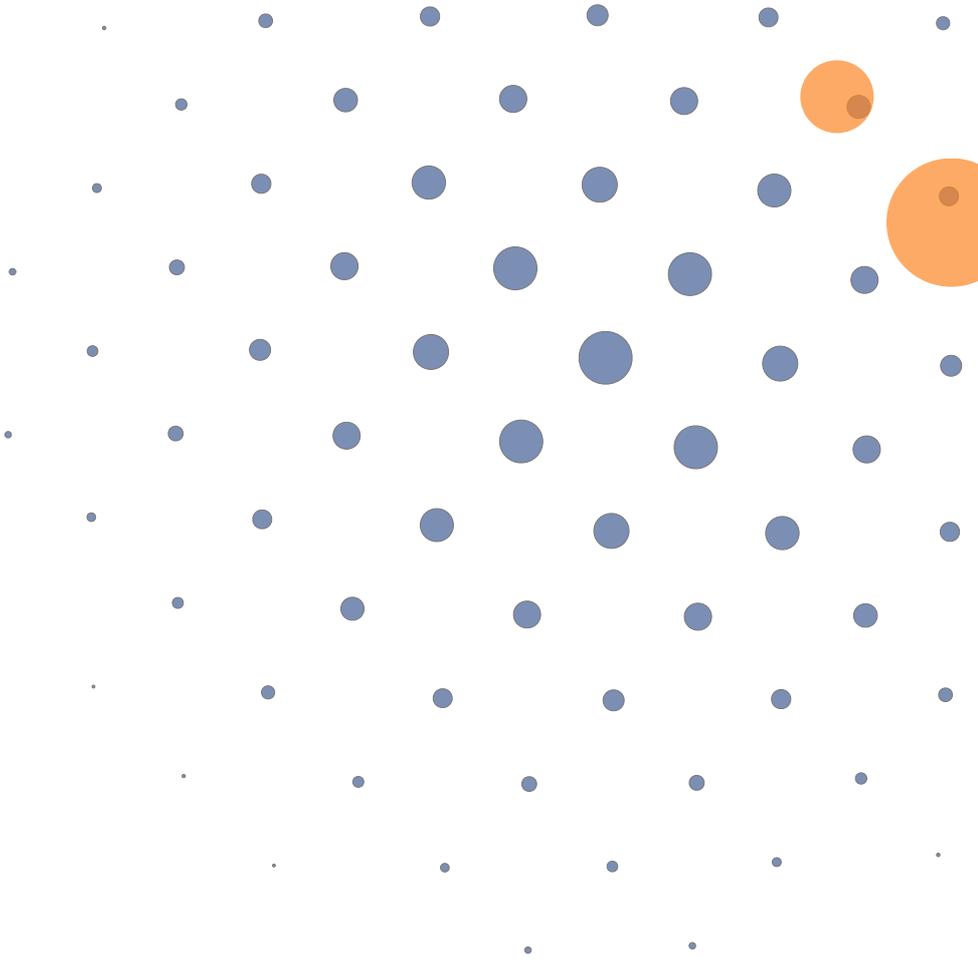
20  
22



# RAPPORT DES ACTIVITÉS

**Assemblée Générale**

28 Juin 2023



# Sommaire

20  
22

01 L'AGSS, Acteur engagé et reconnu au service des Familles ●

02 Le Déploiement des Activités ●

06 La Parole des Territoires ●

07 Les Ressources Humaines ●

08 Le Rapport Financier ●



# MESSAGE DE NOTRE PRESIDENT

Par  
**Benoît VANDERSCHOOTEN**

“ Les deux dernières années ont été marquées par un contexte sans commune mesure : à la crise sanitaire de 2020 ont succédé de manière concomitante une crise économique, une crise politique et une crise sociale qui perdurent encore. La crise peut être un danger. Les incertitudes qui lui sont liées peuvent limiter l'audace, l'esprit d'initiative au profit d'une posture plus attentiste. Mais elle peut aussi être un contexte propice aux changements, à l'innovation. Voir l'opportunité dans la crise, c'est oser changer le regard sur le problème, adopter un point de vue différent, changer son cadre de référence, et se saisir de son « pouvoir d'agir ».

C'est ce qu'a su faire l'AGSS en 2022.

Grâce à sa posture proactive et sa capacité d'initiative, l'Association a connu un développement sans précédent sur l'ensemble de ses pôles d'activités comme en témoigne son rapport d'activité.

Si l'année 2022 est bel et bien une année de crise, elle est aussi pour l'AGSS, celle de la reconnaissance de son savoir-faire, de ses compétences, de son esprit d'entreprise.

Nous remercions nos professionnels pour leur investissement sans faille, pour le travail réalisé au quotidien et leur engagement dans ces nouveaux projets malgré un contexte d'accompagnement de plus en plus complexe.

Cette crise a permis de mettre à jour (ou de mieux comprendre) des situations jusque-là méconnues ou insuffisamment considérées. Nos financeurs ont su mobiliser des ressources pour permettre de répondre aux besoins des enfants, des personnes, des familles. La consolidation de ces moyens restera pour le Conseil d'Administration une priorité.

Au niveau national, depuis plusieurs années, fédérations, administrateurs, dirigeants d'associations, professionnels de terrain alertent les pouvoirs publics sur l'aggravation des vulnérabilités et des inégalités tant pour les personnes accompagnées que pour les professionnels du secteur sanitaire- social et médico-social.

Nous ne pouvons que féliciter le travail de lobbying mené par les fédérations et les mouvements et les encourager pour aboutir à une réelle reconnaissance de nos secteurs.

La première revalorisation salariale permise par la prime Lafourcade ne doit être qu'une étape à laquelle doit succéder celle de l'égalité. Son extension à l'ensemble des professionnels, sans aucune exception, reste l'objectif à atteindre.



La situation est inédite.

L'AGSS doit aujourd'hui faire face à de multiples défis : attractivité, gestion des emplois et des compétences, qualité de vie au travail, stratégie de différenciation dans un environnement concurrentiel, diversification de financements, révolution numérique, politique RSE, communication, développement des partenariats, etc.

Pour les relever, il sera indispensable d'atteindre des objectifs concrets, de suivre une feuille de route et de retraduire l'ambition de l'AGSS au sein du Projet Associatif.

Ce n'est qu'à ces conditions que les évolutions en cours pourront être confirmées et que l'avenir de l'Association pourra s'envisager sereinement.

La réorganisation initiée depuis plusieurs années par M MANNARINO a cette finalité : bâtir les fondations pour l'AGSS de demain.

C'est aussi l'occasion de rendre hommage à Léonard MANNARINO, qui au cours des 15 années passées à la Direction Générale a préparé notre Association à ces défis auxquels elle est aujourd'hui confrontée.

- Constitution d'un Comité de Direction qui pilote et anime la stratégie de l'AGSS,
- Organisation de l'Association par territoires pour mieux coller aux spécificités des territoires,
- Politique immobilière permettant de sécuriser le patrimoine de l'Association,
- Innovation dans les évolutions des prestations assurées par les équipes de l'AGSS tant dans le domaine de la protection de l'enfance que pour les majeurs protégés, mais aussi dans de nouveaux champs (développement de la médiation, interventions sur les conduites prostitutionnelles, ...).

Léonard MANNARINO a su non seulement traduire la vision stratégique en actes pour anticiper ces évolutions de notre environnement, mais aussi piloter notre Association dans un environnement difficile (confinement, gestion de la situation de crise lors des malversations financières dont l'AGSS a été victime, ...), et il a également organisé sa succession en préparant Laetitia aux fonctions de Direction Générale qu'elle assume avec brio après une période de transition en co direction. C'est elle désormais qui porte le flambeau avec le soutien du Conseil d'Administration.

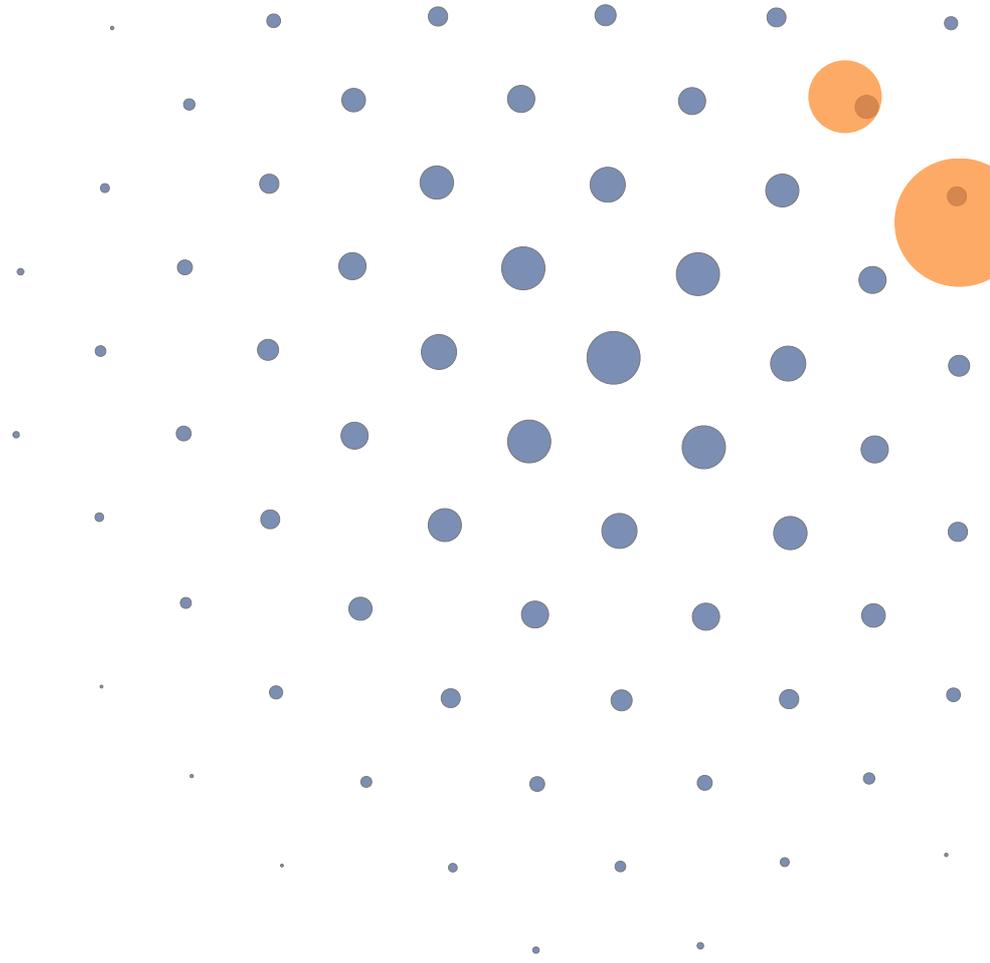
Délibérément, l'AGSS de demain s'inscrit dans une approche "artisanale", pour préfigurer son projet stratégique "avec et pour autrui".

C'est en s'appuyant sur les savoirs acquis par ses professionnels et avec un ancrage territorial fort que nous pourrons développer des actions fondées sur la promotion des droits, l'autonomie et la protection des personnes, la cohésion sociale, l'exercice de la citoyenneté et la prévention du risque d'exclusion.

C'est ensemble que nous saurons allier esprit d'entreprise et la continuité du modèle associatif qui nous anime tous et cela dans l'intérêt des personnes les plus fragilisées.

**Je sais pouvoir compter sur chacun d'entre vous pour porter haut et fort les valeurs de notre Association et à nouveau, je vous en remercie.**







# Acteur engagé et reconnu au service des Familles

1

# Notre gouvernance

## La composition du CA

Composition au 31.12.2022



**Benoit VANDERSCHOOTEN**  
Président  
Membre Actif



**Benoit VANDERSCHOOTEN**  
Président  
Membre Actif



**Marie-Christine MONCOMBLE**  
1ère Vice-Présidente  
Membre Actif



**Marie-Pierre VEINAND**  
2ème Vice-Présidente  
Membre Qualifiée



**Michel D'ORGEVAL**  
Trésorier  
Membre de Droit



**Christine DUCOURANT**  
Secrétaire  
Membre Qualifié



**Pierre-Marie LEBRUN**  
Membre de Droit

**BUREAU**



**Danièle BOUVENOT**  
Membre Actif



**Philippe FEMINIS**  
Membre Actif



**Patrick DEROME**  
Membre de Droit



**Bernard LECOMTE**  
Membre Qualifié



**Claudine LEVRAY**  
Membre Actif



**Béatrice TRICART**  
Membre Actif



**Olivier MATHIS**  
Membre Qualifié



**Olivier DEGAUQUIER**  
Membre de Droit

## Les rencontres du CA

- 1 Assemblée Générale Ordinaire
- 6 Conseils d'Administration
- 5 Bureaux



# Nos missions



**PROTEGER**



**PROMOUVOIR**



**ETRE EN  
RECHERCHE**



**SE PERFECTIONNER**

**Ensemble,  
nous voulons :**



Favoriser le bien-être  
au travail



Construire collectivement  
des références  
évaluatives



Penser et Agir avec  
"l'usager-citoyen"

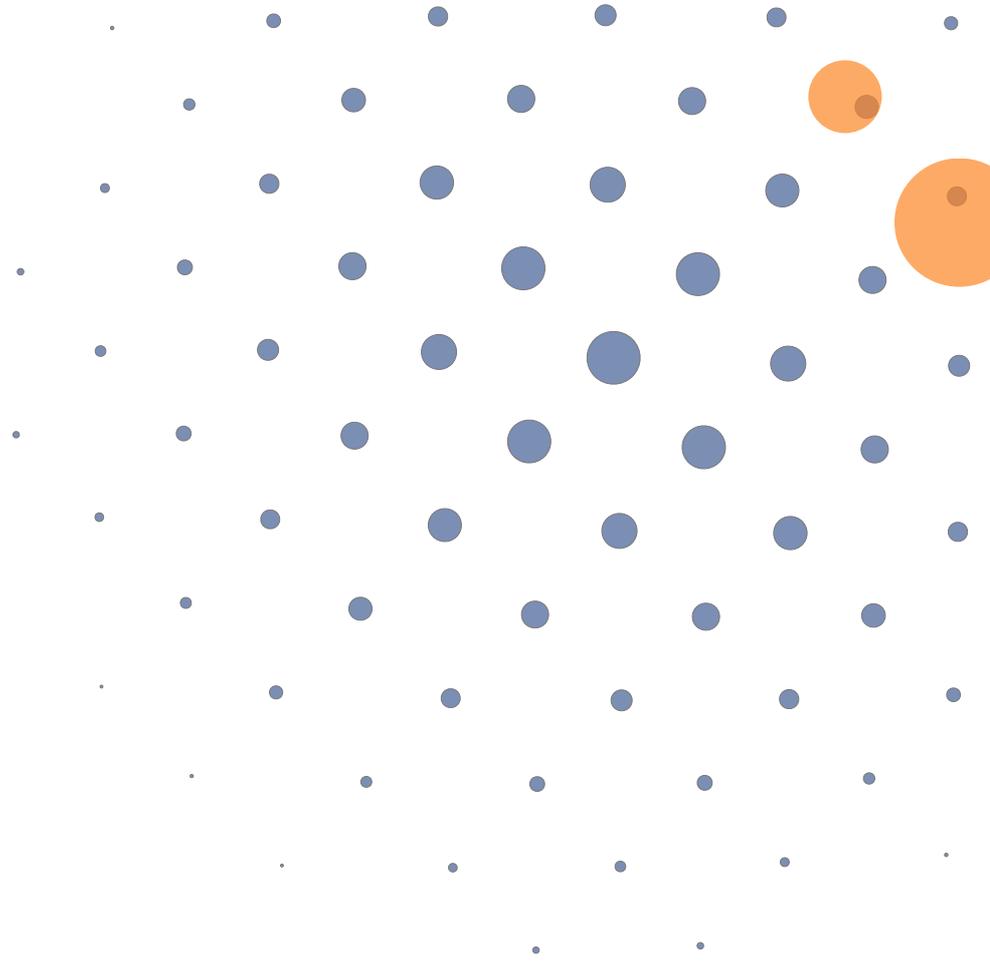


Innover pour  
répondre au besoin



Fédérer autour  
d'un projet







# Le Déploiement des Activités

2

## Edito



**Laetitia MIGEOTTE,**  
Directrice Générale



En 2022, les orientations déployées depuis plusieurs années par l'Association se sont confortées par le développement de nos activités :

- En contentieux familial : développement des Espaces de Rencontres Parents Enfants et de la médiation familiale, portage de projets innovants
- En protection de l'enfance : augmentation et diversification des modes d'accueil, création d'une nouvelle activité (délégation des Informations Préoccupantes), consolidation du projet d'accompagnement « La Boussole ».
- En majeurs protégés : hausse de l'activité et création d'un service dédié aux majeurs résidant en Belgique,
- Et sous l'angle de la solidarité, un renfort pour le repérage des situations de vulnérabilité et l'accompagnement des victimes de violences, ainsi que le développement des actions de prévention.

Durant toute cette année, notre action, nos engagements se sont construits sur les grandes lignes directrices de l'AGSS que sont :

- Penser et Agir avec l'utilisateur citoyen,
- Veiller au respect des droits et des libertés de chacun,
- Lutter contre toute forme de violence et toute forme de discrimination par la promotion de l'égalité des chances et l'égalité,
- Innover dans une approche inclusive.

Cette éthique dans l'accompagnement, nous ne la construisons pas seuls.

Grâce aux actions relatives à l'exercice de la citoyenneté (projets en lien avec le Défenseur des Droits de l'Enfant, projet EPOP, ...), des temps d'échanges usagers-citoyens / professionnels ont été réalisés pour ancrer les évolutions des projets de service sur la promotion des droits, l'autonomie et la protection des personnes, la cohésion sociale, l'exercice de la citoyenneté et la prévention du risque d'exclusion.

La Qualité de l'accompagnement est l'affaire de tous, usagers compris, comme le retraduit le premier rapport qualité qui vous est présenté dans ce rapport d'activité.

**Au-delà des mots, l'AGSS a la volonté de traduire en actes ses ambitions.**



Notre organisation est devenue proactive, plus agile pour une action au plus près des besoins des populations, avec la dimension du territoire pour bâtir nos coopérations.

Cela a impliqué à plusieurs reprises de revoir notre organisation, de s'adapter à des temporalités et contextes parfois complexes.

Je tiens à remercier les Directeurs (de Pôles et de Territoires), les chefs de service, les adjoints techniques/éducatifs, coordinateurs/coordinatrices pour leur implication.

Pour leur ténacité aussi.

C'est grâce à leur management de proximité, à leur contenance et au soutien technique qu'ils apportent que nos professionnels s'impliquent sans relâche auprès des enfants, des familles, des personnes dans un contexte de crise sociale et d'inégalité salariale encore plus marqué.

L'autre condition pour engager avec sécurité le projet stratégique de l'AGSS a été de mettre en place les outils de gestion et de pilotage satisfaisant les exigences performancielles pour accompagner ce mouvement.

Cela s'est entre autres traduit par :

- le renforcement du pilotage associatif et des fonctions du Siège social,
- la refonte des outils de contrôle de gestion et du système d'information (comptable et d'activité),
- la redéfinition et sécurisation des délégations.

L'année 2023 s'inscrit dans la continuité pour consolider les projets engagés en 2022.

Notre Association, forte de la solidité de sa gouvernance, unie dans ses valeurs et dans son projet confirme son modèle associatif tout en cherchant à retrouver des latitudes de gestion en lien avec sa politique salariale et d'innovation par la diversification de son financement, la recherche de fonds privés/mécénats, le développement de la formation.

Cette ambition de développement, exigeante, est atteignable grâce à l'appui de professionnels soudés, experts et militants.

Le bilan 2022 détaillé ci-après marque une première étape vers cette avancée.

Il est le fruit du travail et de l'engagement au quotidien de l'ensemble des professionnels de l'Association.

Grâce à vous, nous avons démontré notre capacité à être force de propositions, à bouger les lignes sans compromis avec la qualité de notre accompagnement.

***Soyez-en tous remercié.***

**Laetitia MIGEOTTE,  
Directrice Générale**





**Dominique BILOT,**  
Directrice du Pôle  
Protection de l'Enfance

# Pôle Protection de l'Enfance

L'activité en Protection de l'Enfance a été marquée en 2022 par des sollicitations des financeurs PJJ et Conseil Départemental pour réaliser des compléments d'activités tant sur le milieu ouvert que l'hébergement.



**1000 mesures supplémentaires en MJIE**



**Création de 18 places d'IEADR sur Valenciennes**



**Développement de la prise en charge d'IP déléguées**



**Plan d'urgence pour l'hébergement :**

-  Places supplémentaires en PFS
-  Ouverture de 6 places en MECS dans le cadre d'un plateau d'évaluation

# AEMO

## DÉFINITION

L'Assistance Educative en Milieu Ouvert est une mesure judiciaire prononcée par le juge des enfants (art 375-2 du code civil) suite à un signalement se rapportant à la situation d'un enfant en danger ou pouvant l'être dans le but de les protéger si leurs santé, moralité, sécurité sont en danger ou lorsque les conditions d'éducation sont gravement compromises.

Cette mesure est décidée pour une durée pouvant aller de 6 mois à 2 ans. Le renouvellement de la mesure étant possible jusqu'à la majorité de l'enfant. L'intervention se déroule le plus souvent au domicile de la famille. Afin de supprimer les causes de danger une action éducative est menée.

Cette mesure garantie la prise en compte des besoins de l'enfant par des modalités d'interventions adaptées à l'évaluation de la situation et soutenant les capacités parentales par une intervention plus intensive.

Elle vise à maintenir l'enfant dans son environnement social et familial en ajustant l'intervention en AEMO judiciaire au regard de ses besoins en développement et les besoins de sa famille.



# INTERVENIR À DOMICILE

# AGBF

## DÉFINITION

Le juge des enfants peut ordonner une mesure d'Aide à la Gestion du Budget Familial lorsque les prestations familiales ou le RSA ne sont pas employés pour les besoins liés au logement, à l'entretien, à la santé et à l'éducation des enfants et que l'accompagnement par une Conseillère en Economie Sociale et Familiale n'apparaît pas suffisant (art L 375-9-1 du code civil).

Durant la mesure, les prestations sont versées pour tout ou partie à l'Association qui mandate un Délégué aux Prestations Familiales (titulaire du CNC et inscrit sur la liste des personnes habilitées). Ce dernier prend toutes décisions visant à répondre aux besoins liés à l'entretien, à la santé et à l'éducation des enfants. Il exerce par son action auprès de la famille une mesure éducative visant à rétablir les conditions d'une gestion autonome des prestations. Pour cela, il cherche tout au long de la mesure à recueillir l'adhésion des bénéficiaires des prestations. La décision du juge fixe la durée de l'AGBF (2 ans maximum). Elle peut être renouvelée sur décision motivée du juge.

# AEMO

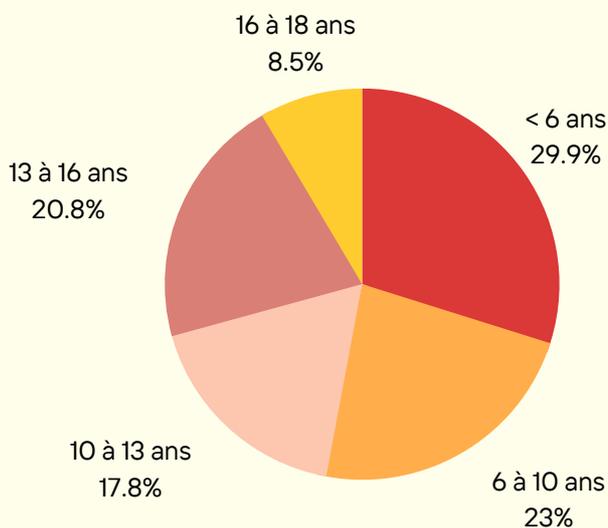
## Les chiffres clés



6 267  
enfants  
accompagnés



### Tranches d'âge des enfants accompagnés



Une majorité  
d'enfants âgés de  
moins de 6 ans.

### PRINCIPAUX MOTIFS D'ENTREE

1

Assistance  
éducative classique

2

Accompagnement  
retour en famille  
après placement

3

Maintien des liens  
avec parents non  
gardien

### PRINCIPAUX MOTIFS DE SORTIE

1

Plus lieu à l'intervention  
judiciaire  
(évolution favorable)

2

Placement ASE

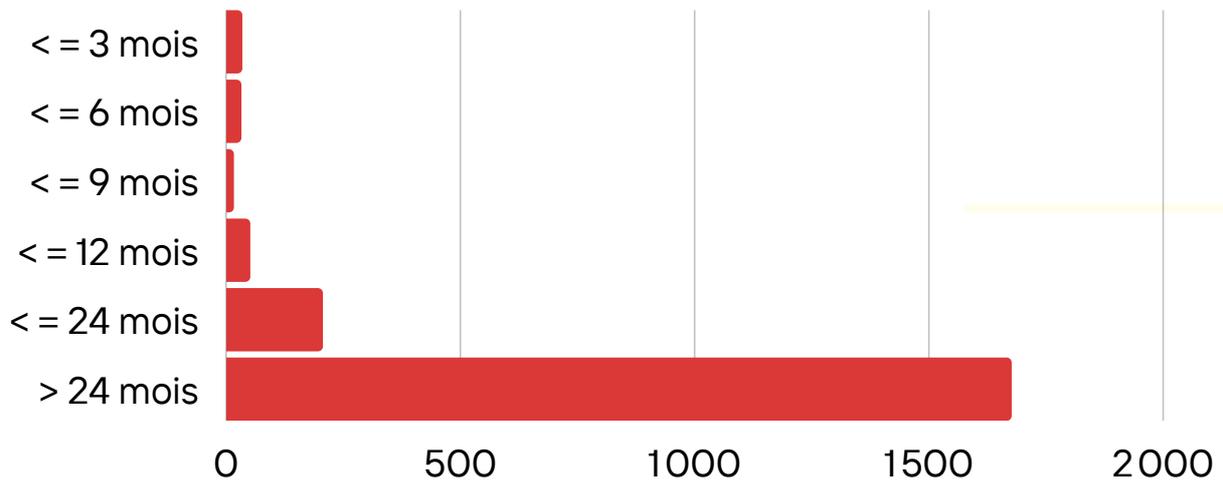
3

Majorité

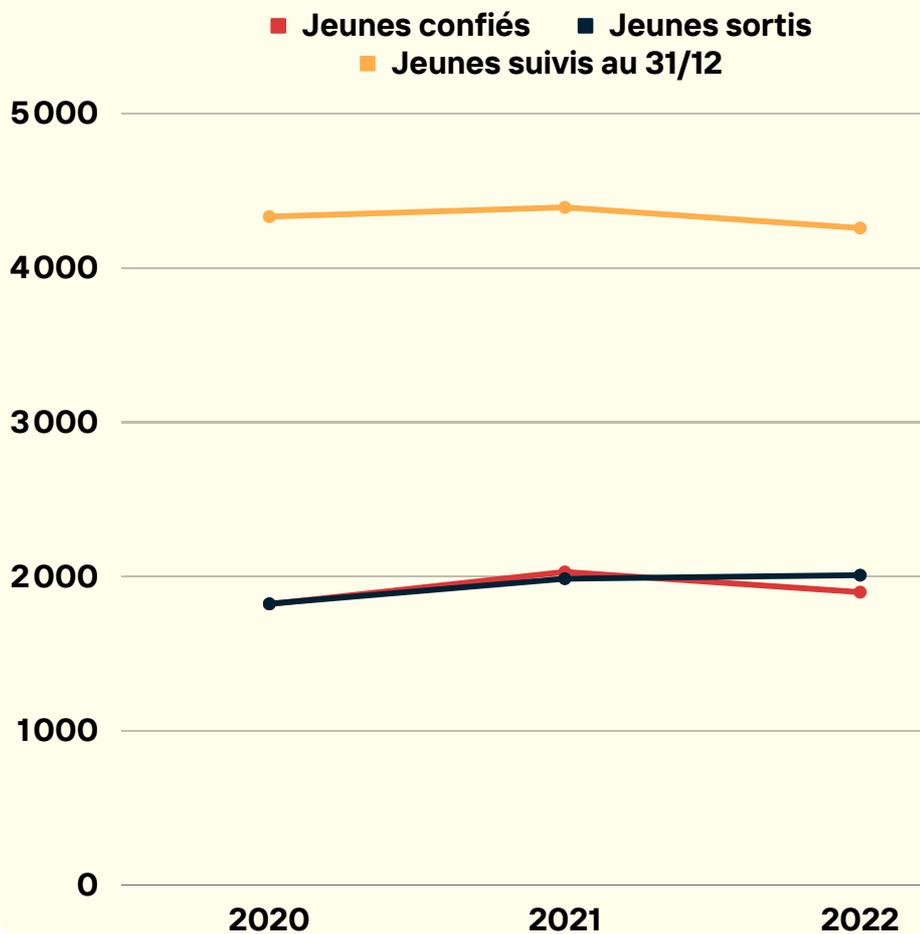
# AEMO

## Les chiffres clés

### Jeunes sortis par durée de mesure



### Comparatif des flux 2020 > 2022



## IEAD Les chiffres clés



**38 Familles**



**Moyenne de 1.55  
enfants par famille**

**Définition**  
Intervention à domicile  
dans un cadre  
administratifs qui implique  
le recueil de l'accord de la  
famille.

**Habilitation : 50 mesures**

## NOMBRE DE SUIVIS SELON LES IMPLANTATIONS

**IEAD  
Douai**



**59  
enfants suivis**

**IEAD-  
Renforcée  
Valenciennes**



**11  
enfants suivis**

## AGBF Les chiffres clés

**19 mois**

Durée moyenne de l'accompagnement



**331**  
enfants  
concernés



**595**  
Familles  
suivies



**57%**  
Familles  
monoparentales



**6€ < 10€**

Tranche moyenne économique journalière



**37 %**

Taux de familles endettées

**150**

Mesures conjointes



## PRINCIPAUX MOTIFS D'ENTREE

**1**

Besoins  
élémentaires des  
enfants

**2**

Aide à la gestion

**3**

Endettement

## PRINCIPAUX MOTIFS DE SORTIE

**1**

Gestion autonome  
acquise par la famille

**2**

Non collaboration  
de la famille

**3**

Mesure ne produit  
pas les effets  
escomptés

# IP

## DÉFINITION

La loi du 14 mars 2016 relative à la protection de l'enfant prévoit que l'évaluation de la situation d'un mineur à partir d'une information préoccupante est réalisée par une équipe pluridisciplinaire de professionnels identifiés et formés à cet effet.

Cette équipe évalue également la situation des autres mineurs présents au domicile.

L'évaluation a pour objet

- d'apprécier le danger ou le risque de danger au regard des besoins et des droits fondamentaux, de l'état de santé, des conditions d'éducation, du développement, du bien-être et des signes de souffrance éventuels du mineur. Elle n'a pas pour objet de déterminer la véracité des faits allégués
- de proposer les réponses de protection les mieux adaptées en prenant en compte et en mettant en évidence notamment la capacité des titulaires de l'autorité parentale à se mobiliser pour la protection du mineur, leurs ressources et celles des personnes de leur environnement.

Cette évaluation est menée indépendamment des procédures judiciaires éventuellement en cours.



## ÉVALUER INVESTIGUER

# MJIE

## DÉFINITION

La Mesure Judiciaire d'Investigation Educative est **une mesure d'aide à la décision pour le Magistrat** qui l'ordonne dans des situations et problématiques particulièrement complexes tant au civil qu'au pénal (en référence à l'article 375 du CC et 1183, 1184 du nouveau code de procédure civile). D'une durée de **6 mois**, elle est non susceptible d'appel mais prend en compte le principe du contradictoire.

L'objectif est de **recueillir des éléments sur la personnalité du mineur, sa situation (familiale et sociale) et d'analyser les difficultés** qu'il rencontre pour permettre au juge de vérifier si les conditions d'une intervention judiciaire sont réunies et, le cas échéant, de formuler des réponses en termes de protection et d'éducation adaptée.

La diversité des éléments à explorer nécessite **une approche interdisciplinaire**, s'appuyant sur les compétences de l'équipe (chef de service, d'un travailleur social (éducateur spécialisé, assistant social), un psychologue) qui peut solliciter des ressources extérieures (éducation nationale, centre hospitalier, psychiatre, médecin, etc.).

La M.J.I.E. rend compte du degré d'engagement de la famille et de l'évolution de la situation.

# POE

## DÉFINITION

La P.O.E. est une **prestation d'aide sociale à l'enfance** (mesure d'investigation administrative).

La P.O.E. est un outil d'évaluation et de prospectives. Cette mesure vise une analyse dynamique de la situation du mineur et de son environnement, afin de lever les résistances à son évolution, de proposer des positionnements différents des professionnels et de suggérer des modalités d'interventions nouvelles sans disqualifier le travail mené préalablement.

IP  
Chiffres clés

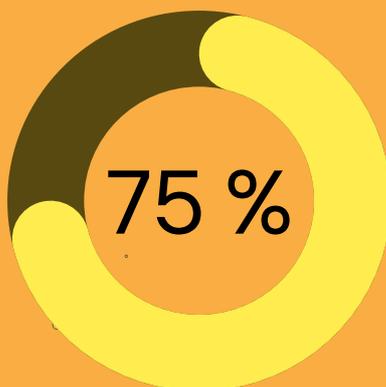
**248**  
évaluations réalisées

**+ 86%**  
Taux d'évolution  
par rapport à  
2021



**558**  
enfants évalués

POE  
Chiffres clés



**120**  
évaluations réalisées  
sur 159 confiées

## MJIE Chiffres clés

**3 à 6 mois**

*Durée moyenne de  
l'accompagnement*



**415**

*MJIE couplées  
à une autre mesure*



*dont 238 en milieu ouvert  
dont 177 placements*



**933**  
enfants  
concernés



**112%**

*Taux de réalisation  
de l'activité*



### PRINCIPALES PROBLEMATIQUES D'ENTREE

- 1** Négligences graves
- 2** Conflits parentaux
- 3** Difficultés relationnelles

### LES ORIENTATIONS EN FIN DE MESURE

- 1** Suivi de milieu ouvert dans le cadre d'une mesure judiciaire civile
- 2** Maintien des mesures en cours

# PFS

## DÉFINITION

L'AGSS est autorisée à accueillir et héberger 77 enfants de 0 à 18 ans confiés par l'institution administrative ou judiciaire en Placement Familial Spécialisé sur les territoires de Lille-Roubaix-Tourcoing, Avesnois et Douaisis.

Le PFS a pour mission d'assurer l'accueil, l'éducation et l'accompagnement de l'enfant en famille d'accueil.

L'accueil en PFS doit permettre de faire cesser la situation de danger et de restaurer (ou médiatiser) les liens avec les parents voire la fratrie.

Pour cela une équipe pluridisciplinaire accompagne l'enfant et l'assistant familial diplômé.

Dans ce contexte, l'accueil familial doit favoriser un environnement sécurisé et stable grâce aux relations qui se tissent. Il concourt à l'observation de l'enfant et assure la mise en œuvre de son projet défini et suivi par l'équipe pluridisciplinaire en lien avec l'enfant, la famille, le référent ASE.

De manière ponctuelle, le PFS peut être sollicité pour une période d'observation en vue d'une orientation. Si l'assistant familial a un rôle éducatif au quotidien, il ne se substitue pas aux parents.



## INTERVENIR AUPRÈS D'ENFANTS PLACÉS

## MAISON D'ENFANTS PRÉSENTATION

En 1971, la maison d'enfants est habilitée par la DDASS au titre de la protection de l'enfance sur la base de l'article 375 du Code Civil. Elle accueille 45 filles âgées de 5 ans à 18 ans.

En 2012, il y a fusion absorption avec l'AGSS de l'UDAF.

Les missions sont basées sur des valeurs fortes et répondent aux orientations nationales et départementales :

- Accompagner les familles aux moments clés de l'enfance
- Maintenir les liens avec son environnement social et familial en graduant et en adaptant les modes d'interventions
- Construire un projet pour chaque enfant et avec chaque adulte accompagné par l'ASE.

Le projet d'établissement a été écrit en 2021 pour une durée de 5 ans.

Des fiches actions permettent de mettre en place des objectifs d'évolution, de progression et de développement afin de répondre au mieux aux besoins fondamentaux des enfants accueillies .

## PFS Chiffres clés



**77**  
places

soit + 30% depuis 2020

**24 600**  
journées  
réalisées



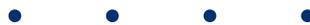
**19 entrées**



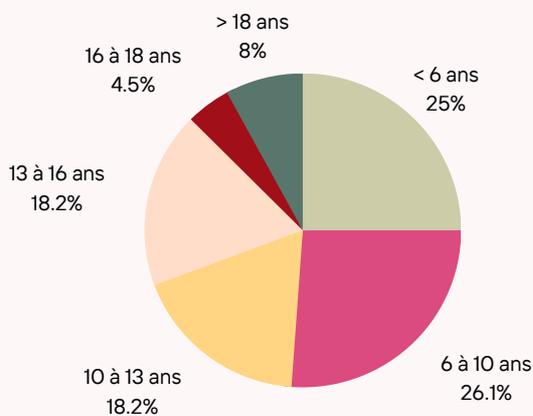
**20 sorties**

### Les spécialisations

- Places 0-3 ans (Roubaix - Douai)
- Places Mères-Enfants (Maubeuge)
- Retour de zones de guerre (Roubaix)



### Tranches d'âge des enfants accompagnés



**Plus de la moitié des enfants concernés sont âgés de 0 à 10 ans.**

**2 places "Répits"** en conventionnement avec l'AFEJI pour son équipe mobile  
20 jeunes concernés

## MECS Chiffres clés

**2 ans et 7 mois**

Durée moyenne de l'accompagnement



**5**

enfants concernés par un retour à domicile en fin de mesure

### Tranches d'âge des enfants accueillies

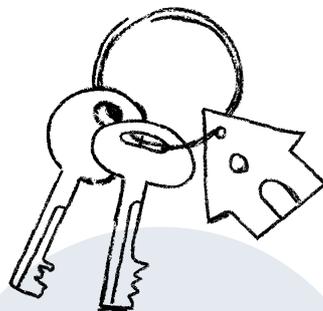


### PRINCIPAUX MOTIFS DE DANGER

- 1** Négligences graves
- 2** Maltraitance sexuelle
- 3** Maltraitance psychologique



**Création de 6 places dans le cadre du plateau évaluation "L'Escale"**



### Apprentissage à l'autonomie

6 filles hébergées dans une maison à Aulnoy-lez-Valenciennes



### Projet de réorganisation

Démarrage d'un projet de réflexion pour apporter des réponses aux besoins spécifiques des enfants selon leur âge.

Ce projet prend appui sur les préconisations formulées par les filles dans le cadre de la consultations nationale du Défenseur des enfants.

# ADHOC

## DÉFINITION

L'administrateur ad hoc est un mandataire désigné sur une liste établie auprès de la Cour d'Appel par l'autorité judiciaire en matière civile ou pénale.

Il assure un rôle de représentation ou d'assistance du mineur lorsqu'il existe un conflit d'intérêt avec le ou les titulaires de l'autorité parentale (père ou mère), en cas de situation d'isolement du mineur, ou encore en cas de défaut de diligence du représentant légal du mineur.

Dans ce cadre, l'administrateur ad hoc doit veiller aux intérêts du mineur (art 706-50 du code de procédure pénale) et engage les actions juridictionnelles nécessaires (si besoin avec le concours d'un avocat). S'il est le représentant provisoire de l'enfant, il ne dispose pas d'autres prérogatives relatives à l'autorité parentale.

**L'administrateur ad hoc est un mandataire** désigné sur une liste établie auprès de la Cour d'Appel par l'autorité judiciaire en matière civile ou pénale.

Il assure un rôle de représentation ou d'assistance du mineur lorsqu'il existe un conflit d'intérêt avec le ou les titulaires de l'autorité parentale (père ou mère), en cas de situation d'isolement du mineur, ou encore en cas de défaut de diligence du représentant légal du mineur.

Dans ce cadre, l'administrateur ad hoc doit veiller aux intérêts du mineur (art 706-50 du code de procédure pénale) et engage les actions juridictionnelles nécessaires (si besoin avec le concours d'un avocat). S'il est le représentant provisoire de l'enfant, il ne dispose pas d'autres prérogatives relatives à l'autorité parentale.



**ÉCOUTER,  
REPRÉSENTER,  
SOUTENIR**

# LAEP

## TRAMPOLINO

Situé à Villeneuve d'Ascq, le Lieu d'Accueil Enfants Parents est ouvert aux enfants de moins de 4 ans accompagnés d'un adulte ainsi qu'aux futurs parents.

# LRPE

## DÉFINITION

A travers ces rencontres, il s'agit de permettre la rencontre parents-enfants dans un cadre sécurisant afin de:

- soutenir et développer la fonction parentale dans le cadre de l'exercice du droit de visite des parents d'enfants confiés à l'A.S.E.
- médiatiser le maintien ou la ré-élaboration du lien parents-enfants,
- favoriser, nourrir les liens parents/enfants,
- garantir la protection des enfants.

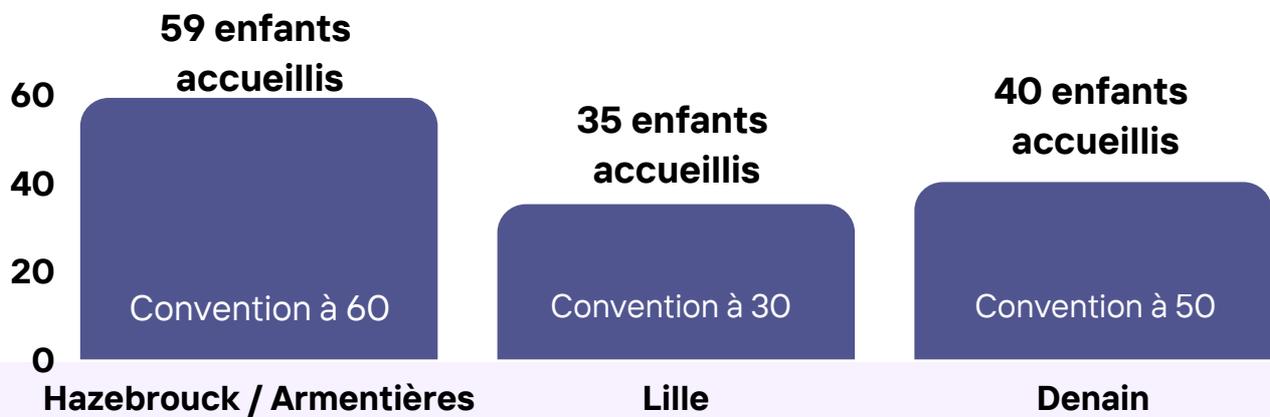
Cette démarche participe à l'évaluation plus globale qui est travaillée par les référents de l'A.S.E pour ce qui concerne la nature du lien, les actions à développer pour favoriser le retour de l'enfant dans sa famille, ou encore pour proposer une évolution des droits de visite.

## ADHOC Chiffres clés



**244**  
*mesures  
accompagnées*

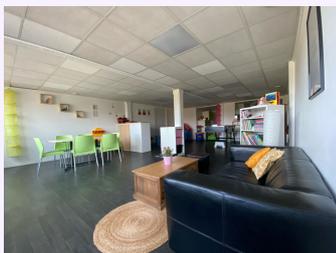
## LRPE Chiffres clés



Hazebrouck / Armentières

Lille

Denain



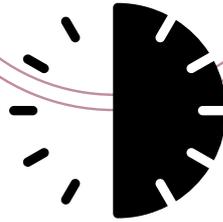
# TRAMPOLINO

## Chiffres clés

**131**

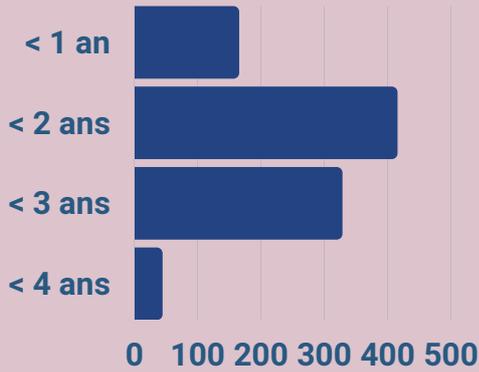
**accueils**

*1 accueil = 1 demi-journée*



**430**  
**enfants**  
**accueillis**  
**sur l'année**

### Tranches d'âge des enfants accueillis

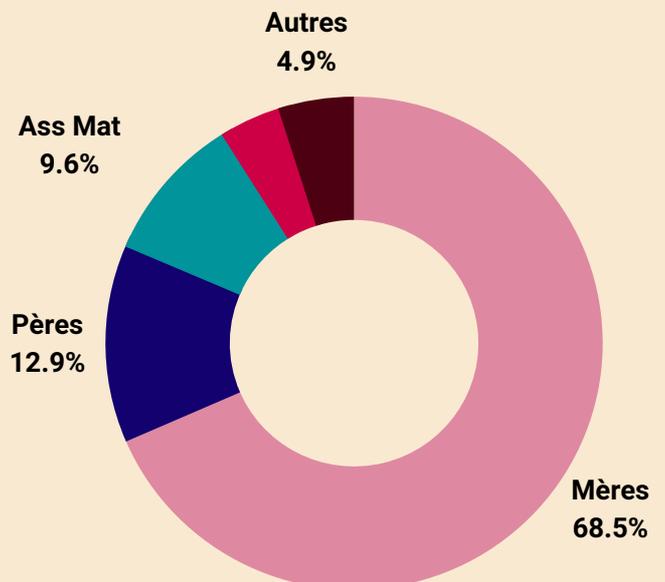
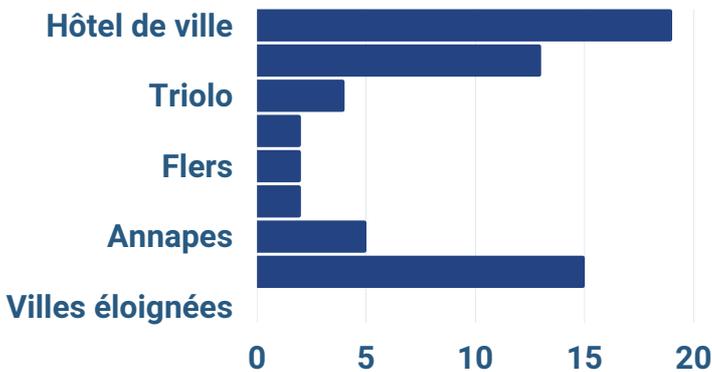


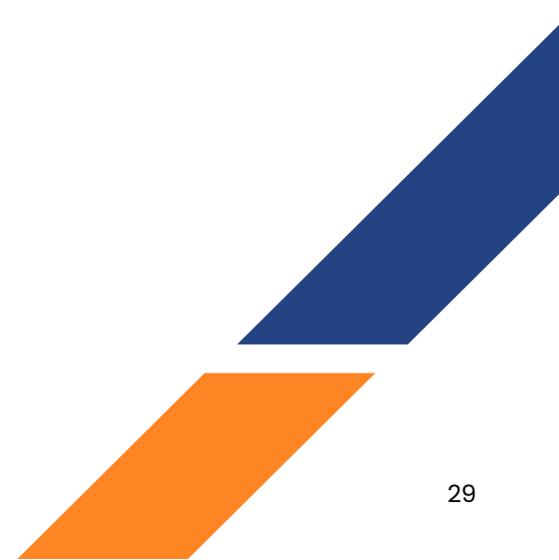
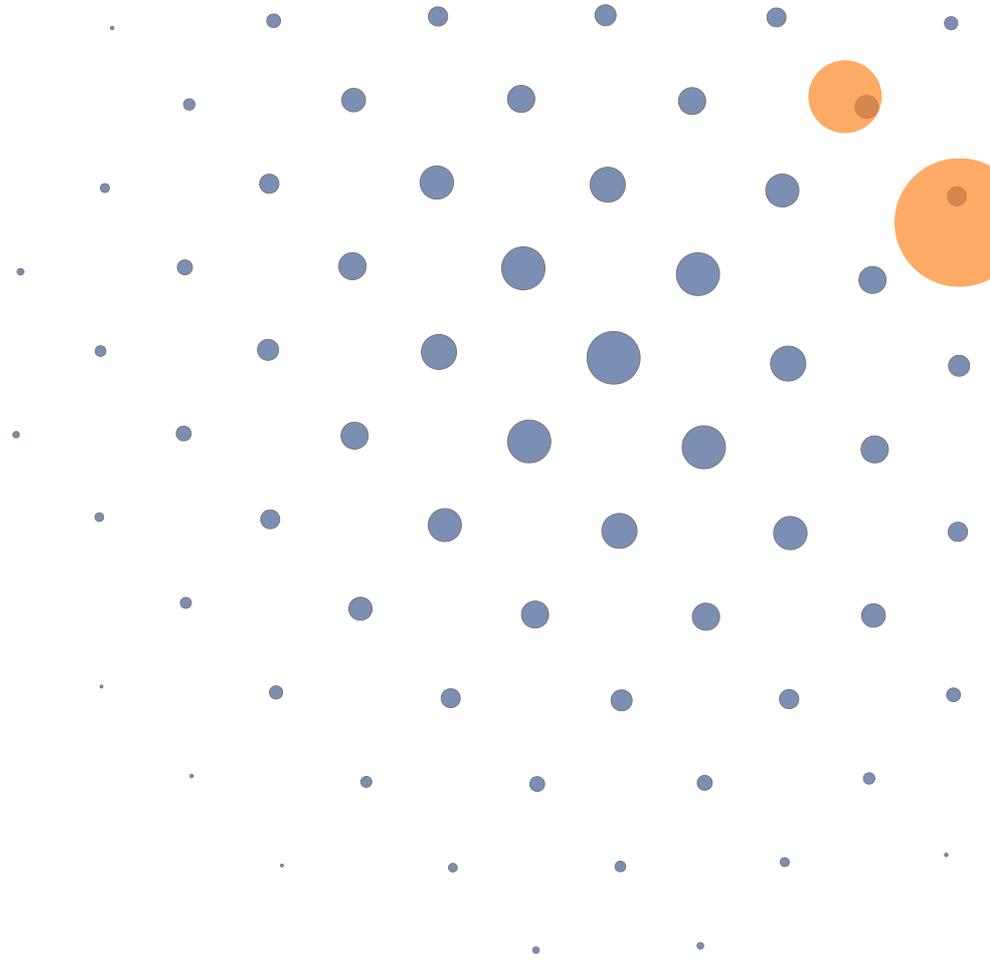
**Visites de**  
**7 femmes**  
**enceintes**



**+ de 1000 visites**  
**d'accompagnants**

### Les accompagnants







**Peggy TREUTENAERE,**  
Directrice du Pôle  
Majeurs protégés

# Pôle

# Majeurs Protégés

• • • •

Selon l'article 425 du code civil : une mesure de protection peut être prononcée par le Juge des contentieux et de la protection pour un adulte qu'en raison « d'une altération médicalement constatée soit de ses facultés mentales, soit de ses facultés corporelles de nature à empêcher l'expression de sa volonté ». La mesure de protection doit respecter les principes de nécessité, de subsidiarité et doit être proportionnée aux besoins de la personne.

Les missions de l'AGSS de l'UDAF dans cette activité vont être d'exercer le mandat tutélaire confié par les tribunaux du Nord afin de protéger les intérêts de la personne tout en veillant à la rendre actrice de sa propre mesure et ainsi développer l'autonomie. Cet exercice s'applique dans le respect des droits et libertés de la personne protégée.

Les mesures principales concernées peuvent être des mesures de :

S

### **Sauvegarde**

---

Mesures prises en urgence pour protéger de manière temporaire la personne.

C

### **Curatelle**

---

(simples, aménagées, renforcées)  
destinées aux personnes ayant besoin d'être conseillées ou assistées dans les actes de la vie civile.

T

### **Tutelle**

---

(aux biens, à la personne ou les deux)  
destinées aux personnes ayant besoin d'être représentées de manière continue dans les actes de la vie civile.

Ces mesures de protection peuvent aussi être exercées par la famille, l'AGSS peut être nommée en complémentarité sous forme :

- de mesures de tutelle, uniquement aux biens ou à la personne
- de mesures de subrogés tuteurs ou curateurs
- de mesures de co-tuteur ou co-curateur ou encore tuteur adjoint.

L'AGSS exerce également des enquêtes sociales et des mesures ad'hocs.



# Le SAAJT

Le SAAJT est un service support aux services PJM et DPF. Il doit répondre de façon continue aux besoins des professionnels et des personnes accompagnées.



24.3 ETP

## UNE EQUIPE COMPOSEE DE 7 POLES :



Un pôle  
Ordonnances –  
Fin de mesures



Un pôle Gestion  
du compte  
individuel



Un pôle  
Gestion  
patrimoniale



Un pôle  
juridique



Un pôle  
Facturation



Un pôle GED  
(numérisation et indexation  
des documents)



Un pôle Frais  
de gestion

## LES MISSIONS DU SERVICE :

- L'ouverture, l'enregistrement des mandats judiciaires, la clôture du dossier nominatif numérique sur le logiciel métier
- L'ouverture, la saisie, et la tenue quotidienne des comptes des majeurs protégés et des familles (comptes individuels, comptes pécule, comptes de placement)
- L'ouverture, l'enregistrement des mandats judiciaires, la clôture du dossier nominatif numérique sur le logiciel métier
- L'ouverture, la saisie, et la tenue quotidienne des comptes des majeurs protégés et des familles (comptes individuels, comptes pécule, comptes de placement)
- Les mouvements de fonds (placement ou déplacement de fonds sur les comptes épargne et assurances-vie)
- La saisie de l'ensemble des factures reçues pour le compte des majeurs protégés, et la mise à jour de la base comptes fournisseurs et créanciers
- La récupération des fichiers bancaires pour affectation des écritures débit/crédit sur les comptes de gestion individuel et les comptes externes
- Le traitement des ordres de paiement (génération et émission des fichiers de virement et édition des chèques)
- Le calcul et la perception des frais de gestion (participation des personnes protégées au coût de la mesure)
- La gestion électronique des documents (GED) : dématérialisation de l'ensemble des dossiers des usagers.

**98 658**  
factures  
saisies

**376 669**  
virements  
effectués

**437 953**  
documents indexés  
et classés

**5 306**  
ouvertures de  
comptes

# L'activité

# 2022

Nombre de mesures de curatelles tout type confondu : 2682

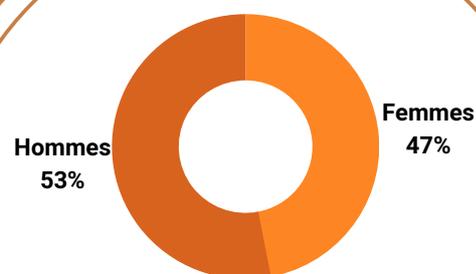
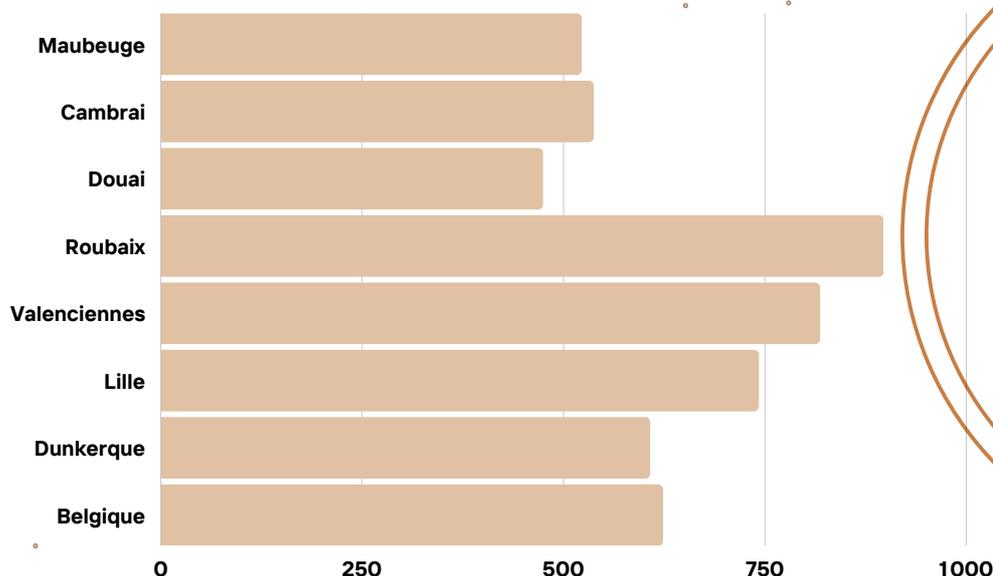
Nombre de mesures de tutelles : 2415

5220  
mesures  
exercées

Pour une habilitation de 5115 mesures



Age de la majorité des personnes accompagnées : entre 55 et 60 ans



51% sont célibataires  
17% sont divorcés  
16% sont veufs

Personnes vivant à leur domicile ou hébergées chez un proche

Personnes résidentes dans un établissement



0 1000 2000 3000 4000

Les 2/3 des personnes accompagnées vivent à leur domicile.

ZOOM SUR...

# LA CRÉATION DU SERVICE BELGE

L'AGSS de l'UDAF a toujours exercée des mesures de protection de Français résidents dans des établissements belges.

Ces mesures, au nombre de 610, se répartissent sur l'ensemble du territoire de la Belgique. Auparavant, elles étaient suivies par les territoires de Lille, Maubeuge et Valenciennes.

En 2022, le projet de regrouper ces mesures sur un seul site a démarré.

L'idée est d'harmoniser les pratiques et de spécialiser l'accompagnement.

**635**  
mesures

## 01. L'équipe

L'équipe s'est basée et construite sur le volontariat des professionnels. Elle s'est organisée en fonction du nombre de volontaires et à moyens constants.

Elle se compose de :

- 0,5 ETP de Chef de service
- 0,65 ETP d'adjoint technique et assistant de direction
- 7,6 ETP de DPJM
- 2,6 ETP de Collaborateurs.

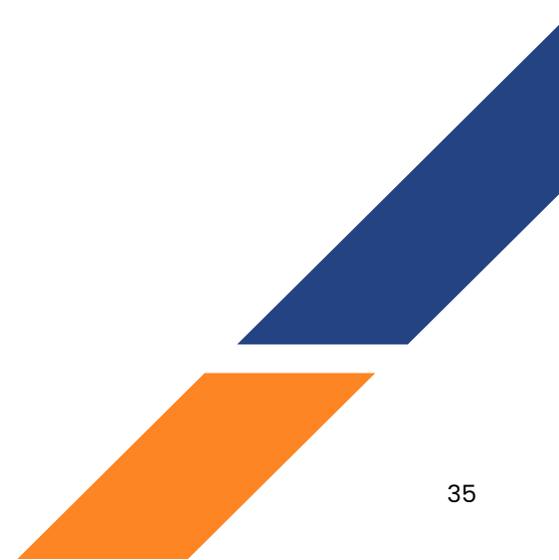
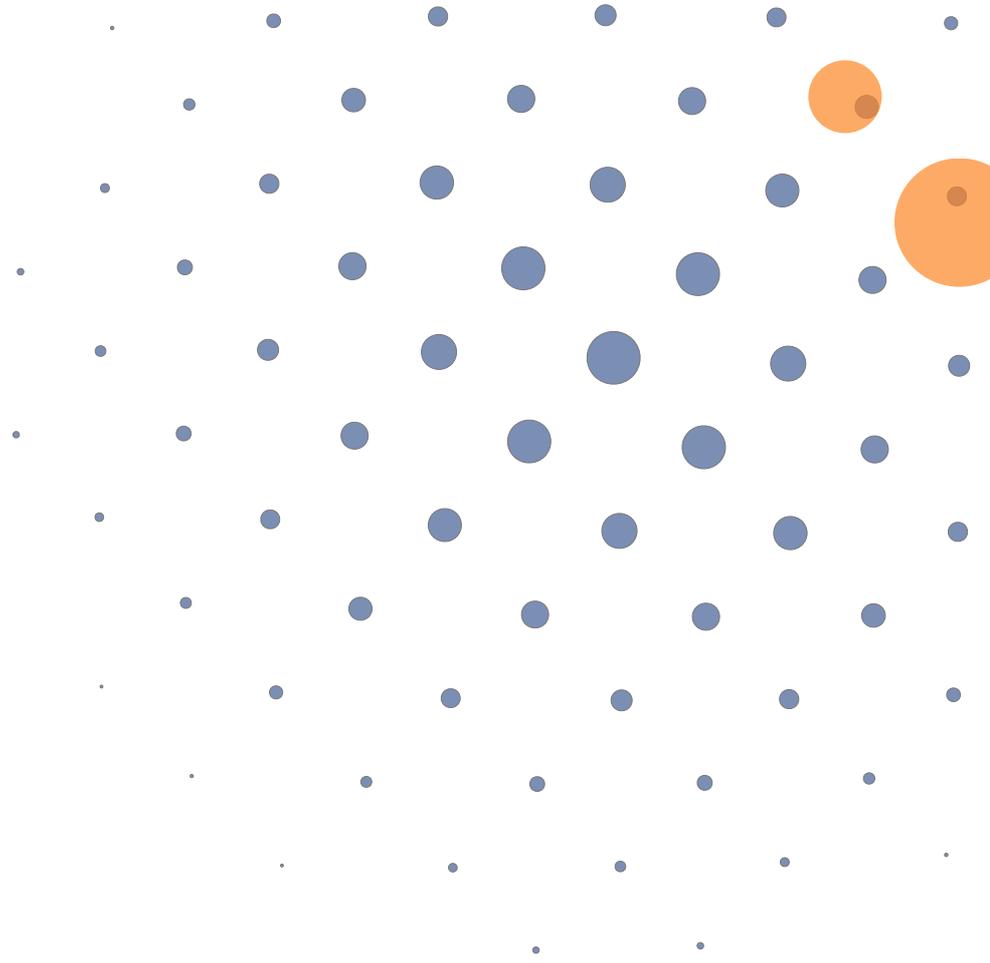
La directrice de pôle a pris la direction du projet et de l'équipe.

## 02. Le lieu d'implantation

L'équipe devait s'installer sur Valenciennes dans les locaux qu'occupe l'équipe service MJPM du secteur.

## 03. Les faits marquants

- Avril à septembre : entretiens des professionnels, construction de l'équipe, travail en collectif et participatif sur les portefeuilles à créer en fonction des déplacements à réaliser travail en collectif et participatif sur des temps de formations internes à mener...
- 1er septembre : ouverture du service sur Valenciennes. Arrivée du mobilier et installation de l'équipe dans les locaux. Accueil par l'équipe en place de Valenciennes
- Août à décembre passation des dossiers en interne.





# La Démarche Qualité

L'AGSS de l'UDAF, a toujours été sensible à la question du respect des droits des personnes accompagnées dans une démarche de bienveillance.

La question de la gestion des risques et de la prévention de la maltraitance fait partie des pratiques professionnelles et de la culture AGSS

S'appuyant sur les recommandations de l'ANESM/HAS, nos processus de travail internes (ex accueil, construction de projet) intègrent cette dimension.

L'année 2022 voit la formalisation de notre stratégie de prévention des risques de maltraitance au sein de nos projets d'établissement et notamment dans le cadre de la loi du 7 février 2022 pour la protection de l'enfance

Le travail de formalisation de notre cartographie des risques s'inscrit donc en réponse aux nouvelles exigences.

# La Démarche Qualité

## PROTECTION DE L'ENFANCE

Au-delà de son inscription dans le cadre d'une commande publique (obligation légale) l'actualisation des projets de service était aussi une nécessité pour les services et a permis :

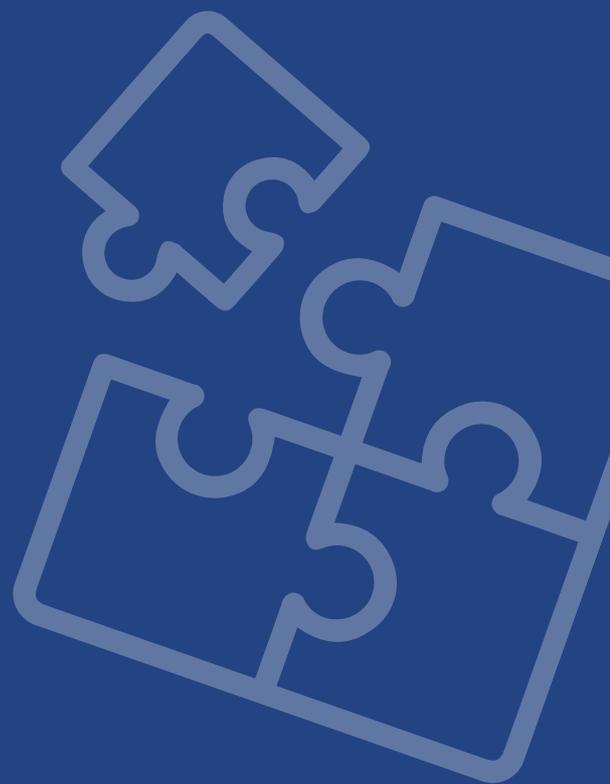
- De faire le point sur les représentations et les valeurs,
- De s'assurer de leur partage et de se doter d'objectifs communs

Elle a permis :

- Aux professionnels de repérer à la fois le sens de leur action et leur place dans l'organisation.
- Aux personnes accompagnées d'avoir connaissance du fonctionnement, de l'organisation de la structure, ce qui est mis en place pour
- Remplir nos missions
- Répondre à leurs besoins et attentes.
- Garantir leurs droits, leur place dans la mise en œuvre de la mesure.

Les projets de service ont été travaillés de manière très participative afin d'en faire :

- Un document institutionnel de positionnement, de référence
- Un projet collectif fédérateur et mobilisateur de l'ensemble des parties prenantes qui donne sens aux accompagnements et aux interventions des professionnels.
- Un des outils visant à garantir le droit des usagers : le projet est une démarche qui associe les usagers et un document qui contribue à rendre plus lisible l'offre de prestations (ce que l'on fait) en réponse à leur Droit à l'information.



### OBJECTIFS

- 1) Donner du concret au Projet de service
- 2) Valoriser par l'opérationnalité des interventions, la mise en œuvre de la mesure

## AEMO



L'ensemble des services a pu travailler sur les thématiques suivantes :

- Arrivée de la mesure
- Accès à la majorité
- Projet de l'enfant/PAI
- Offres de service en réponse aux besoins de l'enfant

Une fiche thématique par thème avait été élaborée préalablement. En s'appuyant sur les ressources disponibles et envoyées (textes de loi, stratégies nationales, rapports... documents de référence internes), des consignes de travail ont été données : Travail sur le sens ; L'opérationnalité ; Attentes, axes de progression par rapport à la thématique.

Les retours du travail effectué ont été faits, ce qui a permis une avancée significative dans l'écriture du projet de service.

La qualité de ces retours est soulignée.

### Partie projective à 5 ans du projet de service AEMO



#### Organisation d'un COPIL exceptionnel le 14 septembre 2022.

**Objectif** : Préparer l'organisation du travail relatif à la partie projective du projet de service sur la base des attentes et propositions d'amélioration/ perspectives formulées par les groupes de travail et repris par la DPPE et la RQ.

3 Types d'axes d'évolution ont pu être posés.

#### Axes transversaux

- L'éthique dans le cadre de la mise en œuvre de la mesure
- La parole de l'enfant

Ces axes seront travaillés dans le cadre de la démarche Qualité.

#### Axes stratégiques

L'idée est de faire travailler 3 axes stratégiques sur 3 groupes. Il s'agit de définir et formaliser notre ambition pour les 5 ans à venir et la façon dont on transforme nos offres de service.

AEMO Autrement : Cibler en fonction du public (âge), de la problématique, des besoins,

- Fiche CPOM: adapter l'assistance éducative pour répondre aux besoins de l'enfant et soutenir la parentalité
- Médiation familiale et Protection de l'enfance
- Accompagner autrement vers l'âge adulte (approche de la Majorité)
- La Boussole /Prostitution des mineurs

#### Axes opérationnels

- Accueil et Arrivée de la mesure (secrétaires)

Il s'agissait de faire travailler cet axe sur le 4ème groupe.

- DIPEC et PAI

• Majorité (partie documentaire)  
Les groupes de travail avaient déjà produit des propositions bien avancées relatives au DIPEC/PAI/Trame de rapport.

Il s'agissait donc de finaliser et mettre en œuvre les nouvelles versions de documents et de faire un point à 6 mois/ un an d'utilisation.

## AGBF

### Travail d'actualisation du Projet de service.

Le travail 2022 s'est porté sur la partie projective du projet avec 3 axes :

- L'éthique dans le cadre de la mise en œuvre de la mesure
- La parole de l'enfant
- Connaissance et reconnaissance de l'activité/la MJAGBF



## MJIE

Le Retour de l'évaluation interne a été réalisée.  
3 axes de progression ont fait l'objet d'une fiche action.

1

### Actualisation du projet de service

Préparation du travail d'actualisation du projet de service en identifiant et formalisant les ressources internes externes :

- Des compétences internes et spécifiques
- Des partenaires extérieurs conventionnés
- Des ressources non conventionnées mais mobilisables par les autres territoires

2

### Promotion des droits des personnes

Propositions d'amélioration :

- Une affiche avec des dessins reprenant les droits de la famille
- Inviter systématiquement les enfants pour la restitution la famille et au besoin solliciter la psychologue pour un entretien avec l'enfant puis tous ensemble
- Présentation de la mesure aux enfants de façon systématiquement en début de mesure en présence ou non des parents
- Le questionnaire de satisfaction est à revoir car il est donné en fin de mesure et la famille reste sur sa fin. Envisager d'autres moments pour le remplir. La famille est mise au pied du mur.

3

### Promotion de la place de l'enfant

Prise en compte de la parole de l'enfant

Partir de cette fiche action, travail d'appropriation de cette fiche et définir la façon dont cela pourrait être travaillée. Une restitution sera faite en COPIL et sera également intégrée dans le cadre de l'actualisation du Projet de service projetée en 2023.





Suite à la réalisation de l'évaluation interne et de la définition du plan d'actions, des fiches actions ont été rédigées. La priorisation de la mise en œuvre de ces dernières s'est portée sur l'actualisation du projet de service.

Après une fin d'année 2021 consacrée à la définition de la méthodologie d'élaboration du projet de service, l'année 2022 a vu le lancement du travail relatif au projet de service qui s'est réalisé autour d'une journée organisée le 1er avril 2022 en la présence du Directeur Général marquant ainsi l'importance de la démarche engagée.

Les professionnels des différents territoires et des différentes fonctions étaient présents.

Cette journée a été l'occasion de rappeler le cadre légal qui entoure le projet de service ainsi que la méthodologie de travail retenue en lien avec les recommandations de l'ANESM/Has

Six groupes de travail maillant des professionnels des PFS de différentes fonctions et territoires ont été organisés pour confronter les pratiques autour des 6 thématiques suivantes et retenues dans le cadre du Copil qualité de l'activité :

- Accueil de l'enfant
- Projet de l'enfant PAI
- Approche interdisciplinaire
- Approche partenariale
- Offres de service en réponse aux besoins de l'enfant
- Lien familiaux



Sur chaque groupe et par thème il s'agissait de :

- Resituer les bases législatives , orientations , cadrage...
- Poser la question du sens
  - L'importance que cela représente de travailler cette thématique
  - Les effets recherchés / Enfants-Jeunes et /Parents
- Formaliser l'opérationnalité
  - l'identification de ce qui est mis en œuvre /cette thématique
  - la place de chaque fonction
  - les soutiens internes
  - les soutiens partenariaux
- Les attentes /axes de progression
  - Recueil (quoi ?)
  - Pourquoi ?

### **Le COPIL Qualité de MAI 2022 a été consacré aux points d'avancées.**

Les rédacteurs associatifs de la synthèse ont fait un retour de leurs écrits à la DPPE et à la RQ fin juin ainsi que cela avait été posé en termes de calendrier.

Le 2ème semestre a été consacré aux Axes d'évolution.

## MECS

### Point retour évaluation interne aux professionnels et point PAQ

Présentation à l'ensemble du personnel des suites de l'évaluation interne, lors d'une réunion institutionnelle pour une dynamique de lancement, le 18/01/2022.

Restitution évaluation interne le 29/03/22.

Mise en place de groupes transversaux pour reprendre le PAQ et définir les priorités.

**La participation a été constructive dans une belle dynamique, le rapport a été rebalayé en lien avec le PAQ, permettant ainsi de revenir sur les points positifs.**

Un point a été fait en juillet 2022 et le PAQ a été renseigné des actions mises en place. Il a été envoyé à la DPPE et à la RQ ;

Les groupes de travail ont été mis en place avec 3 séances qui ont permis de formaliser l'état d'avancement des actions prévues dans le plan.

Les fiches actions du PE viennent croiser le PAQ.

Depuis septembre le focus a porté sur l'évolution du projet avec :

- Le plateau d'évaluation
- Fiche action Autonomie : l'externalisation de l'accueil en cours de travail

### Projet d'établissement

- Présentation du Projet aux équipes, puis CSE en février 2022

Information au Conseil des enfants en janvier 2022 puis présentation sur chaque groupe d'enfants et de manière adaptée à chaque groupe d'âge.

Un PPT à destination des enfants a été réalisé.

La présentation au Conseil des parents prévue le 9 juin n'a pu se concrétiser par défaut de participants parents.

Validation en CA réalisée.



- Fiches actions en lien avec le projet d'établissement

Lors de la réunion institutionnelle de janvier, la déclinaison des fiches actions en lien avec le projet de service a été donnée.

18/03/2022 : une réunion avec tout le personnel a eu lieu : les fiches actions ont été balayées.

Mise en place de Groupes de travail avec au moins un professionnel de chaque métier sur chaque fiche.





## Gestion des violences en Etablissement

### Plan de prévention de la violence à organiser.

Sur la base des RBPP : Conduites violentes dans les établissements accueillant des adolescents : Prévention et réponses,

La RQ a envoyé un tableau permettant de faire un premier diagnostic.

La MECS n'a pu travailler cette dimension sur le diagnostic en lien avec les RBPP car focus sur le projet de service (plateau évaluation et externalisation).

Cependant une formation relative aux violences a été réalisée.



**Formation OMEGA : 4 jours de formation pour l'ensemble des professionnels.**

**Formation aux approches de la violence et méthodes de contentions bienveillantes**

Cette formation a des objectifs clairs :

**Pacifier les états de crise et d'agitation, protéger les professionnels et les usagers dans un contexte de responsabilisation, la formation OMEGA contribue à réduire l'impact de ces événements indésirables en diminuant le nombre et la gravité des arrêts de travail consécutifs à ces violences.**

Elle redonne du sens à la prise en charge en préservant l'intégrité physique de l'auteur des violences dans le respect de l'éthique soignante.

=> S'appuie sur quatre valeurs :

- la sécurité
- le respect
- le professionnalisme
- la responsabilisation

=> S'organise autour cinq principes :

- Évaluer la situation
- Se protéger
- Prévoir l'aide nécessaire à la résolution de l'intervention
- Se centrer sur la personne avec empathie et respect
- Prendre le temps nécessaire

=> Permet aux participants

D'améliorer leurs pratiques professionnelles dans le repérage des situations de violence :

→ identifier les situations à risque au sein de leur milieu de travail

→ choisir et prendre les dispositions nécessaires pour une protection physique appropriée.



=> De mettre en œuvre les conduites à tenir dans le respect de l'éthique soignante (en lien avec le concept de bientraitance) :

→ communiquer efficacement avec leurs collègues de travail, le groupe d'intervention d'urgence dans l'objectif de résoudre la crise

→ sélectionner et appliquer le mode d'intervention verbal et psychologique le plus approprié

→ mettre en oeuvre la pacification, une démarche centrée sur la personne

→ garantir la qualité des soins dispensés en respectant la dignité des personnes soignées

→ renforcer la qualité de vie au travail et optimiser les compétences mobilisées

Comment ces espaces de formation permettent de faire évoluer les pratiques ? Comment capitaliser ? Les causes externes, comment on les prend en compte ? comment prévenir ?

Il convient de reprendre également les documents transmis, les expérimenter...les conduites à tenir, la graduation.

=> Les GAP ont été remis en place et permettent la prise de recul et l'analyse des situations.

Un travail sur l'identification des situations de maltraitance/violence sera fait au premier semestre 2023 avec les professionnels, mais aussi avec les personnes concernées.

## PROTECTION DES MAJEURS

La dernière évaluation interne de l'activité MJPM a eu lieu en 2021, avec un envoi en janvier 2022 aux financeurs.

Lors de cette évaluation, différents axes de travail ont été dégagés :



Mettre à jour le projet de service



Mettre en place une participation des majeurs protégés au fonctionnement associatif et à des groupes de travail



Mettre à jour ou créer des procédures



Travailler la gestion des risques et la bientraitance

Un COPIL démarche qualité a été créé à cet effet, afin de suivre l'évolution du travail à mener. De nombreux professionnels volontaires se sont inscrits pour être membre de ce COPIL.

Les premières réunions ont été destinées à l'état des lieux des axes relevés, aux modalités de mise en pratique.

Des réflexions ont été menées autour de l'utilisation de l'ancien projet de service, ce qui a permis d'envisager la réécriture du nouveau ainsi que de son format.

Il a été convenu d'organiser un moment fort entre professionnels, pour marquer le lancement des travaux sur le projet de service en lien avec le CREAL, et les commissions de travail sur les autres thématiques. Cette journée a eu lieu en octobre 2022.

Les professionnels ont pu lors de cette journée, échanger, donner du sens au projet à mener et s'inscrire dans différents groupes de travail. Le participatif a été et reste mis en valeur dans les groupes de travail.



# APPROCHE TRANSVERSE DE LA THEMATIQUE : « POUVOIR D'AGIR » des personnes accompagnées

La notion de « **pouvoir d'agir** » désigne la possibilité de mener à terme un changement souhaité et défini par la personne concernée.

Cette thématique fait partie d'une des orientations fortes de l'AGSS.

En 2022, différents projets ont été portés par chacun des pôles Enfance et Majeurs. Les directions de pôles envisagent de travailler cette thématique par le prisme de la personne accompagnée et non plus uniquement par le biais de l'activité. Une approche transverse sera initiée en 2023

## En protection de l'enfance



Participation au Groupe d'Organisation des Assises du Cnaemo au Touquet « Pour un réel pouvoir d'agir des personnes accompagnées »

12 professionnels de l'AGSS se sont impliqués dans les commissions qui ont permis l'organisation des 3 jours



Implication dans le projet **Paroles d'enfants, de parents, un tremplin pour la citoyenneté** par l'URIOPSS HDF. L'AGSS s'est engagée dans le Copil soutien à l'action recherche.

3 territoires (Lille, Valenciennes, Dunkerque) se sont impliqués dans l'animation de groupes parents et enfants sur les territoires



Participation à la consultation du défenseur des enfants sur la thématique du **droit à la vie privée**. L'AGSS a participé avec un groupe de 12 filles de la Maison d'enfants de Sebourg à la consultation.

Dans le cadre de cette démarche elles ont reçu la visite de M.Delemar, Défenseur des enfants et ont pu intervenir en tribune lors de la restitution à Paris le 17 Novembre 2022

## En protection des majeurs

### Participation et formation au projet EPOP porté par le CREAI Hauts de France

EPOP Hauts-de-France : Renforcer le pouvoir d'agir et la participation des personnes en situation de handicap

« EPOP est une démarche expérimentale nationale qui vise à systématiser le recours à des intervenants pairs dans le secteur médico-social et dans le droit commun.

*"Un intervenant pair, c'est une personne qui transforme son expérience de vie avec un handicap en expertise à transmettre aux autres."*

Cette participation au projet permet d'envisager des rencontres entre majeurs protégés et intervenants pairs afin de partager leurs expériences.

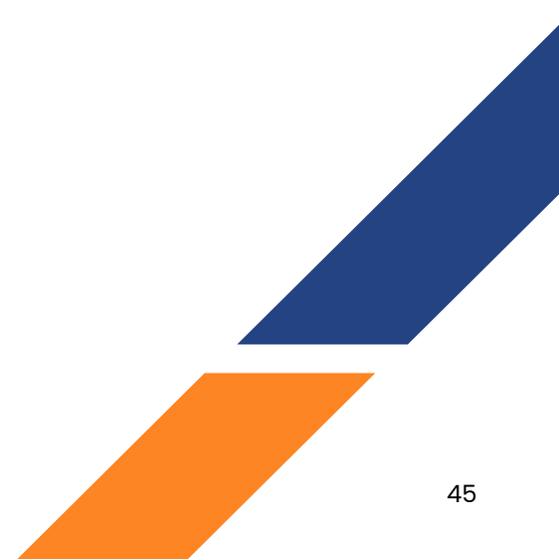
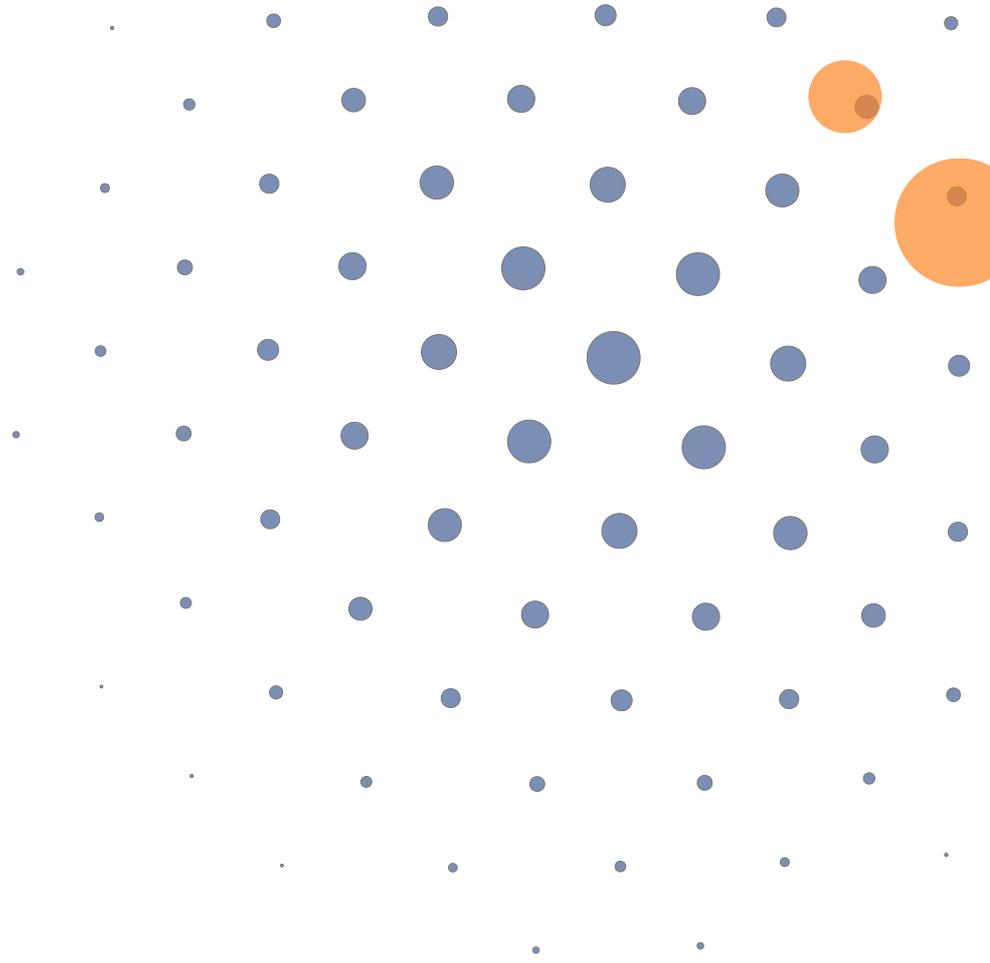
### Création d'une commission participation des majeurs protégés à la vie de l'institution

Cette commission formée de professionnels des différents territoires, a pour objectif de développer la participation des majeurs protégés au sein de l'association.

Pour ce faire, une première gazette a été rédigée à destination des majeurs protégés pour leur expliquer la volonté associative de mettre en place une participation active.

Le but de cette dernière est de proposer aux majeurs accompagnés de pouvoir s'inscrire à :

- des groupes de formations,
- des groupes de travail sur le fonctionnement associatif,
- des groupes d'expression,
- des groupes d'entraide entre pairs.





**Marianne BAUCHART-CHASERAY,**

Coordinatrice du Pôle  
Contentieux Familial

# Pôle Contentieux Familial

L'année 2022 a permis aux ERPE de sortir d'une conjoncture rendue complexe par la crise sanitaire pour l'accueil du public.

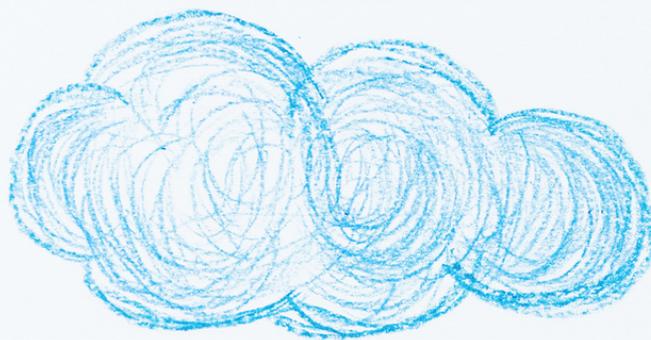
Le contentieux familial reste néanmoins fortement marqué par les événements liés à la situation de confinement.

Nous constatons la persistance et/ou l'apparition de nouvelles variables : une constance liée à l'importance des **situations de violence** en ERPE, une activité **conventionnelle en Médiation Familiale qui devient largement majoritaire** à la défaveur de l'activité judiciaire, des **annulations de RDV** sans précédents en MF et en ERPE, des **listes d'attente en ERPE** sans aucune mesure avec celles connues jusqu'alors.

# MEDIATION FAMILIALE

## DÉFINITION

La médiation familiale est un processus de construction ou de reconstruction du lien familial, axé sur l'autonomie des personnes concernées par des situations de rupture ou de séparation dans lequel un tiers impartial, indépendant, qualifié et sans pouvoir de décision, le médiateur familial, favorise, au moyen de l'organisation d'entretiens confidentiels, leur communication, la gestion de leur conflit dans le domaine familial entendu dans sa diversité et dans son évolution.



# L'activité 2022

## Médiation Familiale

8

ordonnances JE

*Pas d'augmentation d'activité malgré la loi de 02/2022 permettant au JE d'ordonner une médiation*



70

ordonnances JAF

- 30%

comparativement à 2021

+ 45%

comparativement à 2021

449

actions de promotion  
auprès du public et des partenaires



2 737

entretiens menés



1 777

informations  
auprès du public



960

séances de médiation



110 %

Le service Médiation Familiale a **dépassé les objectifs fixés** par la CNAF et a donc réalisé, sur le temps imparti, l'équivalent de l'**activité d'1 professionnel supplémentaire**.

# Les faits marquants



Mise en place d'une **convention** avec la Maison des Adolescents de Maubeuge



**Semaine de la médiation** avec différentes manifestations sur les territoires



Une **plaquette Parents/Ados**



Tenue d'un stand au **forum petite enfance** de Saint André



L'aboutissement du travail de **maillage Médiation Familiale/protection de l'Enfance**



Mise en place de nouvelles **permanences** dans les TJ de Cambrai et Dunkerque, à la Maison de la Médiation de Lille, et à l'UDAF du Nord



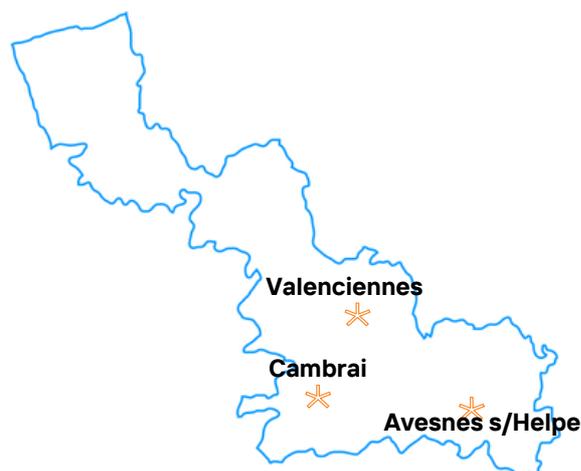
Les **ateliers Avocats/Médiateurs** sur le territoire d'Armentières

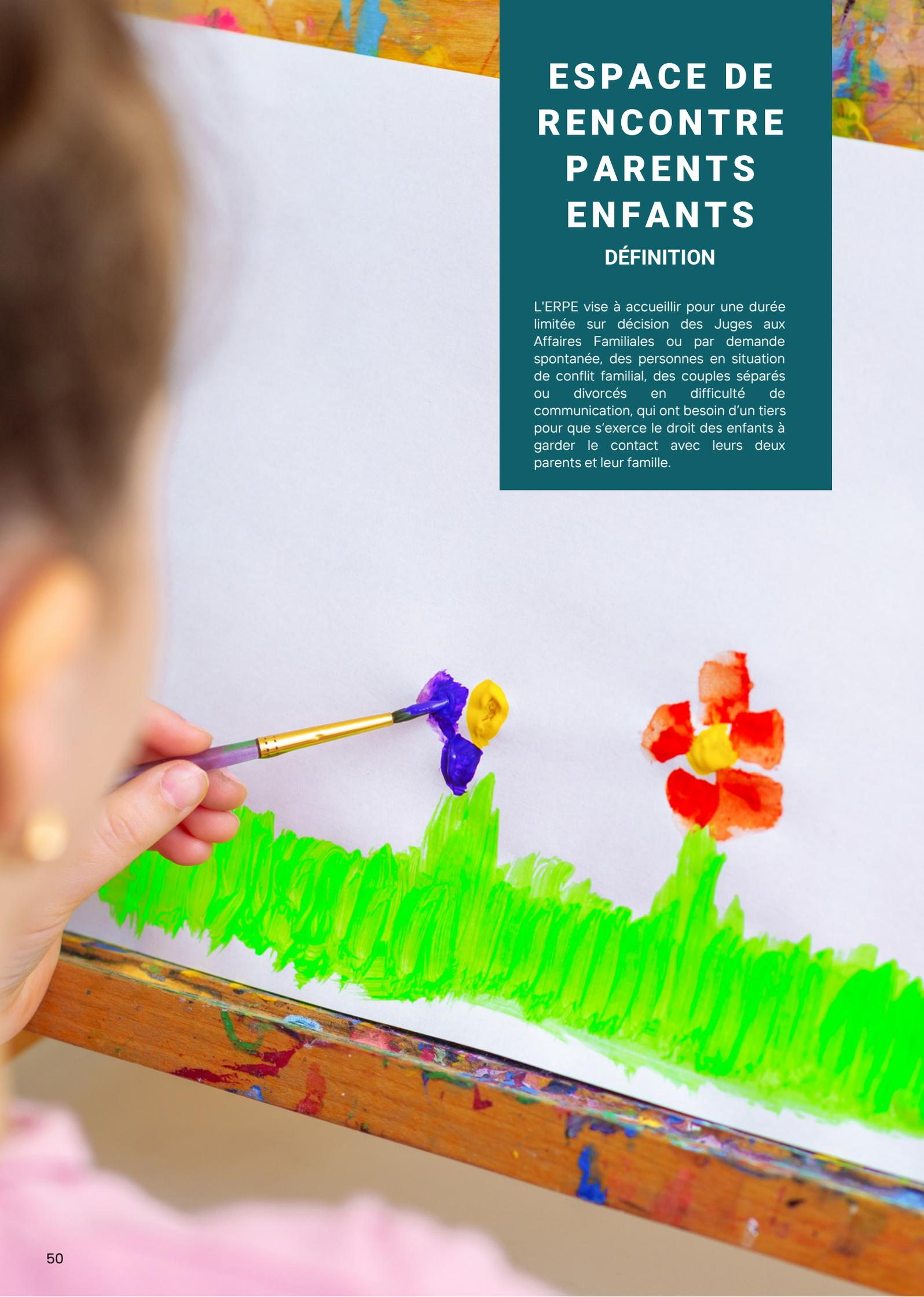
## DÉVELOPPEMENT



L'**octroi d'1,5 ETP** de Médiation familiale par le comité des financeurs :

- 0,5 ETP à Valenciennes,
- 0,5 ETP à Cambrai
- 0,5 ETP à Avesnes.



A close-up photograph of a child's hand holding a paintbrush, applying purple and yellow paint to a flower on a white sheet of paper. The paper is placed on a wooden surface. In the background, there is a large, vibrant green brushstroke representing grass. To the right, another flower is partially visible, painted in red and yellow. The overall scene is bright and colorful, suggesting a creative and artistic activity.

# ESPACE DE RENCONTRE PARENTS ENFANTS

## DÉFINITION

L'ERPE vise à accueillir pour une durée limitée sur décision des Juges aux Affaires Familiales ou par demande spontanée, des personnes en situation de conflit familial, des couples séparés ou divorcés en difficulté de communication, qui ont besoin d'un tiers pour que s'exerce le droit des enfants à garder le contact avec leurs deux parents et leur famille.

# L'activité 2022

## Espace de Rencontre Parents-Enfants



**2883**

droits de visite  
organisés



**+ 23%**

Taux d'annulation à  
l'initiative de l'un des  
parents



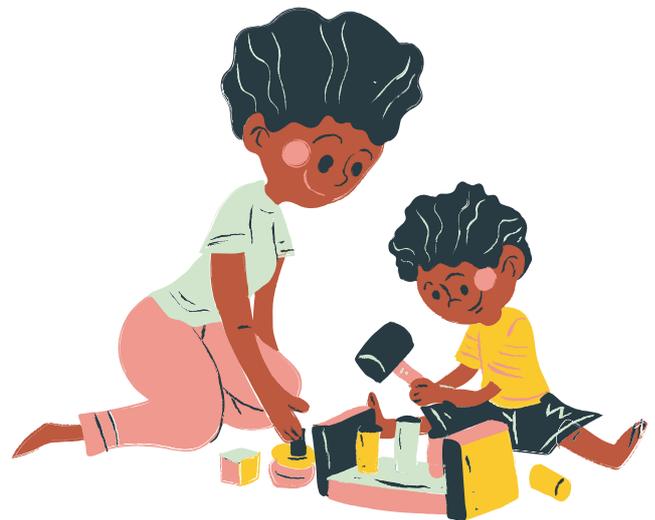
**402**

ordonnances JAF



**25%**

de situations de violences



**187**

mesures de Droits de  
visite en attente pour  
les 4 ERPE

Les équipes ont été amenées à  
être créatives.



Sur Lille, mise en place de  
groupes de parole pour les  
parents en attente.

# Les faits marquants

## INNOVATION



### Ouverture d'un Espace Rencontre Protégé dans l'Avesnois :

Un dispositif d'accueil spécifique à destination des situations de violences conjugales et intrafamiliales, en articulation avec le service Parenthèse (Accompagnement des victimes de violences intrafamiliales).

## NOUVELLE IMPLANTATION



Ouverture d'un ERPE à **Armentières**.

## AUGMENTATION DES MOYENS

**+ 455 heures  
d'ouverture**

*ERPE Armentières*

**+ 419 heures  
d'ouverture**

*ERPE Lille*

**+ 763 heures  
d'ouverture**

*ERPE Avesnes sur Helpe*

## MAIS AUSSI...

La **journée Portes Ouvertes** à l'Espace Familles d'Avesnes et de Valenciennes.

La **participation de nos 4 ERPE à une enquête nationale** de la Fédération Nationale des Espaces de Rencontres auprès des parents, enfants et professionnels.

La **formation** de l'ensemble de nos accueillants d'ERPE.

# L'activité 2022

## Enquêtes sociales JAF



**79**  
enquêtes réalisées

**Activité en légère baisse par rapport à 2021**

Le Juge aux Affaires Familiales a pour compétence, entre autres, de veiller à la sauvegarde des intérêts des enfants mineurs dans les procédures de divorce et de séparation.

Il est donc amené à décider du devenir du ou des enfants concernés. Pour ce faire, il ne bénéficie que des informations transmises par les parents ou leurs avocats, et a donc parfois besoin d'éléments complémentaires pour pouvoir prendre sa décision.

Lors de séparations conflictuelles, face à des situations familiales complexes, nous sommes donc amenés à réaliser des enquêtes sociales permettant d'éclairer le magistrat dans sa prise de décision concernant les modalités de l'exercice de l'autorité parentale, la résidence principale des enfants et la répartition du droit de visite et d'hébergement pour l'autre parent ou la résidence alternée.

## Auditions de mineurs



**410**  
auditions réalisées

Dans le cadre d'une procédure en cours, le Juge aux Affaires Familiales peut être amené à auditionner tout mineur qui en fait la demande. Il peut aussi déléguer cette audition à une personne ou à une association en la désignant à cet effet.

Nous sommes donc amenés sur les territoires à accomplir des auditions de mineurs selon des modalités définies avec les différentes juridictions.

Celles-ci peuvent être réalisées dans les tribunaux, dans les services, en présence d'un avocat ou non. L'auditeur est généralement un professionnel déjà investi dans les activités du contentieux familial, avec une sensibilité et un travail sur cette posture tiers d'accueil et d'écoute. Il va reprendre strictement les paroles de l'enfant en dehors de ses parents en le recevant dans un espace où il pourra se sentir en confiance. Les propos du mineur seront repris dans un procès-verbal d'audition transmis au juge.

# L'activité 2022

## Groupes d'échanges

Dans les situations de rupture ou de conflits familiaux, les groupes d'échanges peuvent permettre aux parents de se saisir à travers le récit de chacun de clés de compréhension concourant à trouver de la distance et de l'apaisement.

Ces actions bénéficient du soutien de financeurs publics, dans le cadre d'appels à projets.



**9 séances réalisées**  
**6 familles concernées**

**Belle-mère, beau-père,  
comment prendre ma place ?**

*Territoire Lillois*



**26 séances réalisées**  
**41 familles concernées**

**L'Ami-temps**

*Territoire du Valenciennois*



**11 séances réalisées**  
**13 familles concernées**

**Parole de Parent**

*Territoire de Cambrai*



**Emilie CUENCA,**  
Directrice du Pôle  
Solidarités

# Pôle Solidarités

• • • •

Pensé comme le terrain de l'Innovation, le Pôle Solidarités est le laboratoire des activités émergentes. A partir des politiques publiques intersectorielles, il s'appuie sur les besoins exprimés par les Familles pour se développer.

Ainsi, dans une volonté d'accompagner les Familles au plus près de leurs difficultés, le Pôle Solidarités s'est enrichi ces trois dernières années.

Composé aujourd'hui de 7 services répartis sur notre Département, ce Pôle traite de la promotion de l'égalité des genres, de l'aide aux victimes et aux personnes en difficultés, du soutien à la parentalité, et de la lutte contre la pauvreté, notamment au travers de l'accompagnement par l'alimentation.

Si l'augmentation des financements obtenus en 2022 traduit la confiance des partenaires publics et privés qui nous soutiennent, la pérennisation de ces activités restent un challenge du quotidien.

# L'activité 2022

## Le soutien à la parentalité



**+ de 1000**  
personnes renseignées



### LABEL POINT INFO FAMILLE

Les missions du service PIF sont d'accueillir, d'écouter, et d'informer gratuitement les Familles.

Près de 1000 personnes ont été accueillies et informées par le Point Info Famille en 2022.

Les familles sollicitent principalement le PIF pour être accompagnées dans le cadre de démarches administratives et celles liées à la CAF (déclaration trimestrielle, attestation, ou encore gestion du compte CAF).



Territoire Avesnois

### UNE EXPERTISE RECONNUE

**Nouveauté 2022, la CAF a créé un fond de soutien au fonctionnement des structures ayant une mission spécifique de soutien aux parents.**

A ce titre, la Maison de la Famille, reconnue lieu ressource dédié à la parentalité, a bénéficié en 2022 d'une aide au fonctionnement d'un montant de plus de 23000 €.



**6**  
ateliers parents-enfants

**127**  
familles participantes

### ATELIERS PARENT-ENFANTS

Des ateliers ludiques, en famille, un moment de partage, qui permet d'agir sur le bien être de chacun des membres de la famille.

A partir des besoins et attentes exprimés par les Familles, nous avons ainsi expérimenté et innové, notamment avec l'intervention d'une professionnelle extérieure. Spécialiste des méthodes de relaxation, du bien être et de la gestion des émotions, même chez les tous petits, cette intervenante (éducatrice spécialisée de formation initiale) à apporter toute son expérience au bénéfice des familles.

Plusieurs d'entre elles ont adhéré à la proposition et ont participé à ces ateliers.



Territoire Avesnois

# L'activité 2022

## La lutte contre la précarité



**Principales demandes :**  
dettes de loyer, trop perçus, retard de facture, surendettement, crédit

### LABEL POINT CONSEIL BUDGET

Un Point Conseil Budget est une structure publique ou privée qui propose un service gratuit de conseils, d'accompagnements et d'orientations en matière budgétaire.

L'AGSS a obtenu en 2022 le renouvellement de ses 2 labels pour la période 2022-2024, après une phase évaluative menée par le financeur, la DREETS. Ce renouvellement vient conforter l'idée selon laquelle cette activité répond à un réel besoin des publics. Pour preuve, nous constatons une augmentation des demandes.



Territoires Avesnois et Cambrésis



### A TRAVERS CHAMPS

#### Épicerie solidaire itinérante

"A travers champs" est un service d'aide alimentaire sous la forme d'une épicerie solidaire itinérante.

L'épicerie solidaire itinérante poursuit son développement en enregistrant en 2022 :

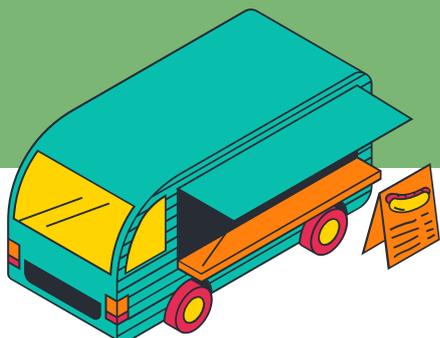
- une hausse du nombre de clients solidaires,
- une augmentation du nombre de renouvellement d'accès accepté,
- un volume croissant de dons agroalimentaires
- un pourcentage en augmentation de la part de fruits et légumes parmi les denrées alimentaires vendues (de 36% en 2021, à 41% en 2022).



Territoire Avesnois



Opération "Soutien aux familles ukrainiennes", aux côtés de la CCPM



# L'activité 2022

## L'aide aux victimes et aux personnes en difficulté



**1 161**  
personnes  
bénéficiaires



**1 099**  
entretiens menés

### ISCG

Depuis plusieurs années, l'AGSS de l'UDAF porte les postes d'intervenants sociaux au sein du Commissariat de Police de Maubeuge et de la Compagnie de Gendarmerie d'Avesnes sur Helpe.

Souvent qualifiés « d'urgentistes de l'action sociale », ces postes se situent en 1ère ligne dans le repérage précoce des situations de détresse sociale, permettant le cas échéant d'agir dans un cadre de prévention afin d'anticiper une éventuelle aggravation de ces situations.



Territoires Avesnois

### UNE CRÉATION DE POSTE

New!

Pour répondre aux besoins spécifiques du territoire sud avesnois, un troisième ISCG a pris ses fonctions en Mars 2022. Positionné sur le secteur sud de l'arrondissement et rattaché aux brigades de Trélon et de Fourmies, ce poste bénéficie d'une convention tripartite répartissant la charge financière entre l'Etat, le Département du Nord, et la Communauté de communes du Sud Avesnois.



**228**  
victimes accompagnées



**361**  
enfants victimes



**+43%**  
Taux d'évolution de l'activité  
depuis son ouverture

### PARENTHÈSE

Le service Parenthèse de la Maison de la Famille est identifié comme un acteur référent dans la Lutte contre les violences intrafamiliales, sur le territoire Sambre Avesnois.

En moyenne, la professionnelle réalise plus de 500 entretiens physiques. Depuis sa création, le service ne cesse de monter en charge. Par ailleurs, le service a constaté que les suivis des victimes étaient devenus de plus en plus longs et complexes avec un allongement de la durée des accompagnements pouvant aller de 3 mois à 2 ans environ. Cela induit de ce fait une forte augmentation du nombre d'entretiens.

Le besoin d'augmenter les moyens humains affectés à l'accompagnement des victimes de violences intrafamiliales est en réponse directe avec la forte hausse d'activité.



Territoire Avesnois

### UN TEMPS FORT : SEMAINE DE WEBINAIRES

**313**  
professionnels  
sensibilisés

A l'occasion de la Journée Internationale des violences faites aux Femmes, la Maison de la Famille de l'AGSS a organisé une semaine de sensibilisation, ouverte à tous les professionnels. En format webinaire et en coanimation avec des partenaires de secteur, cette action a été réalisée sans soutien financier mais en s'appuyant sur la qualité du partenariat construit par le service Parenthèse.

# L'activité 2022

## La lutte contre les conduites prostitutionnelles



**326**  
jeunes  
sensibilisés

**659**  
professionnels  
sensibilisés

### LA BOUSSOLE

**Sensibiliser les professionnels pour améliorer le repérage,  
Prévenir les jeunes pour réduire les comportements à risque**

L'AGSS de l'UDAF organise des sessions de **sensibilisation** au phénomène de prostitution à destination des professionnels de proximité (de l'enseignement, du social, du soin, des forces de l'ordre). Ces sessions présentent le phénomène dans toutes ses dimensions : la législation, le quotidien des jeunes, les différents impacts, la posture des professionnels. Elles viennent également outiller les professionnels sur les signaux d'alerte et les facteurs fragilisants et ce afin d'améliorer le repérage des situations.

D'autres part, des ateliers de **prévention** à destination des jeunes et des parents sont proposés auprès des établissements scolaires et des maisons d'enfants. Plusieurs réflexions sont amenées auprès des enfants de CM2, 6ème, 5ème : les relations garçon/fille, les codes de séduction adolescents, la notion de consentement, l'intimité et le rapport au corps, les dangers des réseaux sociaux ; puis auprès des parents : accompagner l'autonomie de son enfant sur les réseaux et en connaître les dangers, aborder la sexualité avec son enfant ou savoir qui interpeller, connaître les dangers de la pédopornographie et de la prostitution des mineurs, identifier les signaux d'alerte, décoder le langage des enfants pour communiquer autrement.



*Territoires Flandres, Valenciennois, Avesnois*

### LA BOUSSOLE, LAUREAT



**100 000€**

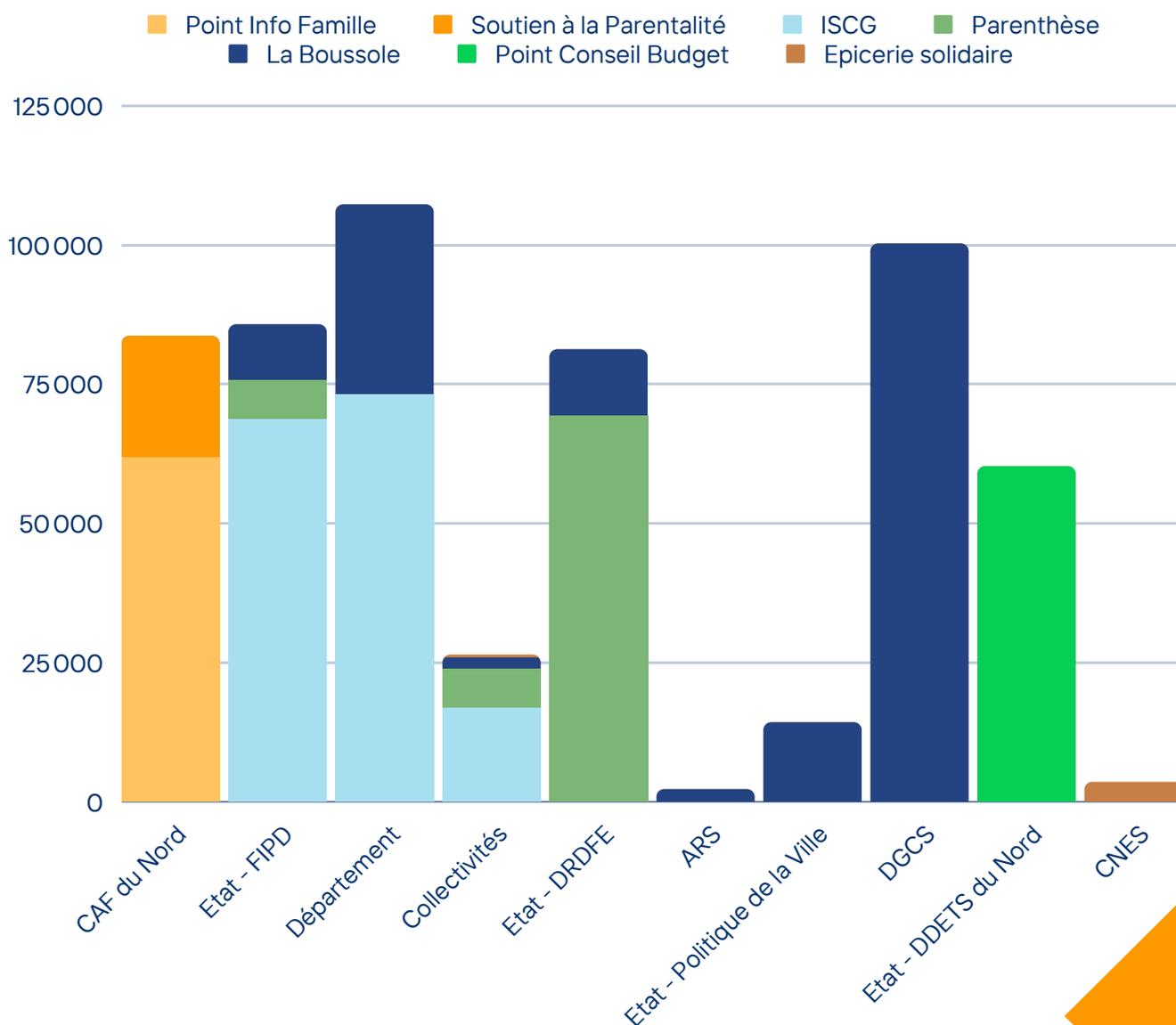
**La Direction Générale de la cohésion sociale soutient LA BOUSSOLE, sur le territoire des Flandres.**

A ce titre, une aide de 100 000€ a été octroyée à l'AGSS de l'UDAF afin de renforcer l'existant, de structurer une équipe dédiée et de penser le déploiement du dispositif à l'échelle départementale, et ainsi, répondre aux besoins des jeunes concernés et attentes des partenaires, confrontés à l'ampleur du phénomène.

# Les soutiens financiers

TOTAL  
542 348 €

Les actions constituant le Pôle des solidarités bénéficient de soutiens de la part de financeurs publics et privés, dans le cadre d'appels à projets. La diversité de financeurs et les montants accordés témoignent de leur confiance.





# La parole des territoires



# Le territoire des Flandres



**Sébastien FALLET**  
Directeur de territoire



## Le mot du Directeur

Après deux années particulièrement difficiles liées au contexte sanitaire et une baisse significative des activités en protection de l'enfance sur le territoire Flandre, celles-ci, sur le dernier trimestre 2022, est redevenue positive même excédentaire. Nous avons pu à la fois maintenir un travail de qualité envers les usagers, maintenir un certain nombre de contrats de travail et étoffer les équipes en lien avec le développement significatif du projet La Boussole : *Accompagnement des conduites prostitutionnelles des mineurs(es) du territoire, prévention dans les établissements scolaires et sensibilisation des professionnels sur cette thématique.*

L'activité Majeur est restée constante autour de l'accompagnement de 585 majeurs protégés au cours de l'année.

Le contentieux familial avec la médiation familiale et les activités JAF reste aussi constant pour la période 2022.

# Faits Marquants

## La Boussole



Quelques chiffres :

- 23 demi-journées de sensibilisation pour un total de 192 professionnels ;
- 14 sessions de prévention à destination des classes de 6ème et de 5ème ;
- 2 ateliers de prévention à destination des parents ;
- 24 mineures accompagnées dans le cadre d'AEMO « La Boussole » ;
- Sur les 24 mineures, 9 ont participé à des séances d'équithérapie.
- Interpellation du point écoute par près d'une quarantaine de professionnels concernant 27 mineurs non connus du service sur l'année précédente.

## La parole qui agite

En 2022, pour la semaine de la médiation familiale, le service de médiation familiale des Flandres s'est arrêté sur le thème de la parole de l'enfant.

Il s'agissait d'un temps pour les parents :

En effet, dans une vie de parents, il peut arriver d'entendre son enfant exprimer des choses qui peuvent nous alerter, nous inquiéter voire nous paniquer ... Une parole qui agite.

*Comment réagir face à ces situations ?* Nous arrive t il, parfois, d'interpréter ce que nos enfants veulent exprimer ?

Notre action s'est ainsi intitulée :

**La parole qui agite ... La vérité sort elle toujours de la bouche de mon enfant ?**



*Organisation de 2 représentations.  
Environ 70 personnes touchées.*

# Le territoire Lillois



**Cécile SAMOY**  
Directrice de territoire



## Le mot de la Directrice

Durant cette année 2022, dans un contexte de recrutement difficile, les salariés tant en protection de l'enfance, qu'en protection des majeurs, que dans le registre du contentieux sont restés mobilisés et engagés dans leurs missions.

Nous retenons pour le territoire Lillois, 3 temps forts :

- Le projet d'extension de l'ERPE de Lille avec une ouverture à Armentières a été déposé auprès de la CAF et validé en fin d'année. L'ouverture de Armentières vise ainsi à réduire la liste d'attente pour la mise en place des rencontres parents avec leurs enfants, et répond à un besoin.
- Dans le cadre de la protection des majeurs, l'initiative d'une salariée de l'équipe des collaborateurs, auprès de la CPAM a permis la mise en place d'un partenariat. Ainsi le territoire de Lille a pu expérimenter la mise en place d'une plateforme professionnelle, afin de régulariser les dossiers des usagers de façon rapide. L'extension de l'utilisation de cette plateforme est effective pour tous les territoires.
- Par ailleurs, il est à souligner la participation importantes des mandataires Judiciaires au colloque organisé le 3 juin 2022 par le CREAI : L'INDIVIDUALISATION DE LA MESURE DE PROTECTION, qui a permis des réflexions et échanges riches.

# Faits Marquants

## Ouverture d'une antenne ERPE

**AGSS**  
de l'Udai

### ESPACE RENCONTRE PARENT- ENFANT

Deux mercredis/mois 9h-12h  
5 bis rue de la gare à ARMENTIERES

Comment permettre à votre enfant de rencontrer son autre parent?

L'Espace Rencontre est un lieu tiers, gratuit, transitoire et autonome, permettant, dans l'intérêt de l'enfant, l'exercice du droit de visite, la remise de l'enfant à l'autre parent, ou la rencontre entre l'enfant, ses parents, ses grands-parents ou toute personne titulaire d'un droit de visite...

Contactez-nous:  
espacefamilieslille@agss.fr  
03.20.17.37.36

Au regard de la liste d'attente importante sur l'espace rencontre parent enfant de Lille, et après avoir établi un diagnostic de territoire, nous avons déposé auprès de la CAF un projet visant à l'ouverture d'une antenne à Armentières, à raison de deux mercredis matin par mois.

En effet, au-delà de la liste d'attente, nous faisons le constat que les communes de Armentières et de ses environs restent coupées de la métropole Lilloise avec une population qui peut être en mal pour se déplacer. Les indices de précarité mettent en évidence un cumul de difficultés.

Ce projet a été validé par la CAF lors du dernier trimestre 2022. La coordinatrice de L'ERPE a de fait construit son équipe en vue de l'ouverture, effective en janvier 2023.

## Participation massive à un Colloque

Le CREAL a organisé le 3 juin un colloque sur **l'individualisation de la mesure de la protection des majeurs**.

Ce temps a suscité un engouement massif sur l'équipe de Lille.

De fait, une partie importante de l'équipe de mandataires a participé à cette journée qui a été un moment fort et est venue nourrir la réflexion de chacun.

LA COMAJEPH  
MJPM, PRÉPOSES, DES  
ÉTABLISSEMENTS PUBLICS  
HOSPITALIERS ET MÉDICO-  
SOCIAUX DES HAUTS-DE-  
FRANCE

EN PARTENARIAT AVEC  
LA CHAMBRE RÉGIONALE  
DES MJPM INDIVIDUELS  
DES HAUTS-DE-FRANCE  
LE CREAL HAUTS-DE-FRANCE

L'individualisation  
de la mesure de  
protection

COLLOQUE  
3 juin 2022  
LILLE

PROTECTION-JURIDIQUE.CREAIHDF.FR

# Le territoire de Roubaix



**Fabien CARLIER**  
*Directeur de territoire*



## Le mot du Directeur

Durant l'année 2022 le territoire de Roubaix a poursuivi le travail engagé sur 2021.

Sur les services enfance, les diagnostics de service engagés se sont poursuivis et vont aboutir prochainement à l'écriture des organisations de service. Si les difficultés de recrutements se sont renforcées, les équipes ont eu à cœur de maintenir et de développer les projets actifs sur le service.

Les fêtes ponctuelles de l'hiver et de l'été ont pu être maintenues et ont constitué des vrais temps forts pour l'équipe et pour les enfants accompagnés par le service.

Un camp a pu être mis en place et a permis le départ d'un groupe d'adolescents dans les Ardennes Belges pendant 4 jours.

En parallèle, nous avons développé notre partenariat avec le LOSC et avec VERT BAUDET. Ces actions permettent d'utiliser d'autres supports dans l'accompagnement éducatif, et de répondre à des besoins matériels dans certaines des situations accompagnées.

Après le projet Ligue des enfants en 2021, deux enfants du service ont participé à la journée "conseil des ministres des enfants".

Sur le PFS, plusieurs actions collectives ont pu être remises en place et ont associé les assistantes familiales et les enfants sur des temps forts. Les cinés débats ont pu reprendre.

Sur le service majeurs protégés, nous avons, courant 2022, mis l'accent sur les aspects de formation, en faisant participer l'équipe à des temps de travail dispensés par la banque de France, autour notamment du thème du surendettement. Les réunions « situations complexes » ont été remises en place ; en présence de la directrice de l'activité Majeurs.

L'implication des professionnels quelle que soit la fonction occupée, leur dynamisme, leur volonté d'innovation sont autant d'éléments sur lesquels nous avons pu nous appuyer pour composer avec les difficultés rencontrées et tenter de répondre au mieux aux besoins des personnes accompagnées.

# Faits Marquants

## Partenariat LOSC x AGSS



Depuis novembre 2021, les services de Roubaix enfance on construit un partenariat avec le LOSC offrant un support éducatif consistant à promouvoir l'accès au sport via des temps d'initiation et de partage avec les joueurs/joueuses professionnels/les et du centre de formation, des dons de places lors de matchs et la participation à différents programmes de sensibilisations sur divers sujets de société.

Ce projet est en faveur des enfants et parents accompagnés en milieu ouvert et au PFS de la métropole Lilloise.

La création d'un programme d'ouverture sur l'extérieur « LOSC x AGSS » est en cours d'élaboration.

## Les formations Banque de France

En 2022, sur le service majeurs de Roubaix, nous avons organisé plusieurs formations avec la Banque de France relatives à l'instruction des dossiers de surendettement, la constitution du dossier et la fin de la procédure du surendettement.

Prochainement, deux formations sur les arnaques et les relations bancaires sont programmées et proposées à l'ensemble du personnel de Roubaix et ouvert aux autres services de l'AGSS.

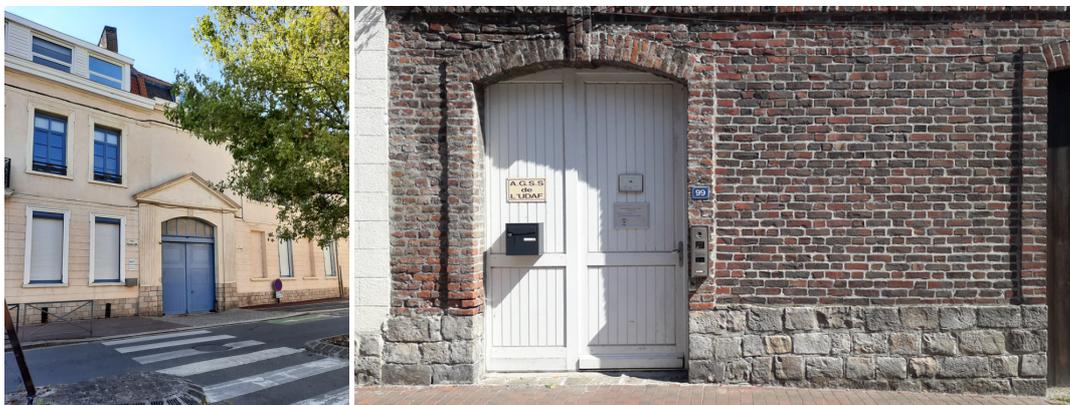
Ces formations contribuent à la formation des professionnels du service et à l'amélioration de nos pratiques dans l'intérêt des majeurs accompagnés.



# Le territoire de Douais



**Eric DEREGNAUCOURT**  
*Directeur de territoire*



## Le mot du Directeur

Sur le territoire, l'année 2022 aura été marquée sur l'activité Protection de l'Enfance par la reprise du travail partenarial, ce, sous l'impulsion du Conseil Départemental, avec notamment l'arrivée d'un responsable PEF par intérim.

Alors que les rencontres étaient au point mort, la redynamisation par le biais de rencontres régulières a remis du lien entre institutions et permis de reconsolider les relais et maillages nécessaires aux prises en charge.

L'activité PE judiciaire aura connu une baisse de production sur l'année 2022. En l'état du diagnostic, notons une forte propension à la déjudiciarisation et un principe de subsidiarité généralisé au sein du Parquet de Douai. Par ailleurs, le service a été à l'origine de nombreuses mainlevées. Les objectifs étant atteints ou la famille étant en demande, les relais ont été réalisés avec les services de droit commun.

Enfin, fruit probable de la période post COVID, le nombre de placements aura été en augmentation, au regard des situations en danger avéré et de la dégradation de la situation à l'entrée du dispositif AEMO.

Concernant l'activité MP, l'activité reste stable avec une légère augmentation.

L'année 2023 s'avérera charnière avec une remobilisation de l'activité judiciaire mais aussi le développement des interventions administratives telles que souhaitées sur le territoire.

# Faits Marquants

## Fête de Noël au PFS

Depuis Mars 2020, le contexte sanitaire a eu pour conséquence de mettre entre parenthèses la rencontre de professionnels – enfants autour d'événements festifs.

La fête de Noël ne s'était pas produite depuis deux ans, il y a nécessité de proposer une action différente des années antérieures, avec une volonté de fédérer autour de l'esprit d'un « vivre ensemble ».

Ce « vivre ensemble », l'équipe PFS le souhaitait en « dehors des murs ».

La Mairie de Douai a mis à disposition la Salle PAVILLON ROUX pour inviter les assistants familiaux – familles d'accueils – enfants et proposer des espaces de jeux de société, des activités manuelles.

Ce « vivre ensemble », l'équipe PFS le souhaitait festif, gourmand, et dans un esprit de Noël, en ce sens, des contacts ont été engagés avec IKEA.

Cette enseignante a fait don :

- D'une équipe dédiée pour poser les décorations.
- De mets gourmands qui sont venus garnir les tables (friandises, chocolats, galettes, Donuts, boissons fraîches, boissons chaudes)
- De présents de Noël pour l'ensemble des enfants accueillis au PFS. Cadeaux offerts par un père Noël mis à disposition de l'enseignante.
- D'un père Noël, qui s'est prêté au jeu pour la plus grande joie des petits et des grands.



**Le mardi 20 décembre 2022, cet événement a réuni l'ensemble des professionnels du service, apportant un moment « suspendu » dans une joie partagée de se retrouver « ensemble ».**

## Une activité administrative en développement

Depuis quelques années le territoire de la DT de Douai tend à développer les mesures administratives. Cette volonté émane tant des services du département en demande de déléguer leurs accompagnements administratifs que des magistrats de Douai, les Juge des Enfants favorisent la déjudiciarisation, dès lors que les familles sont en demande. Principe de subsidiarité qu'applique strictement également le parquet.

Ainsi, notre territoire s'est ajusté à cette nouvelle réalité de terrain : Le Département a donc sollicité les services associatifs pour répondre aux besoins administratifs du territoire, auxquels nous avons répondu favorablement. C'est en ce sens que nous nous sommes vus attribuer de l'IEAD déléguée avec pour objectif de garantir une file active de 50 mineurs. Ce quota imposé en atténuation de notre production AEMO est malheureusement figé pour l'heure malgré une hausse significative de sollicitations.

Les mesures de POE confiées par le département auront été en nette augmentation.

Par ailleurs, nous a été délégué le traitement d'IP par la CRIP. Le département a verbalisé sa satisfaction quant à cette expérimentation pointant la qualité du travail d'investigation, et d'évaluation des situations de danger de nos équipes.

Enfin, nous avons expérimenté des IEAD intensives, modélisant ainsi une intervention soutenue, graduée, entre IEAD « classiques » et IEAD renforcées.

Cette évolution révèle une véritable opportunité de développement, mais aussi de savoir-faire des équipes qui auront su ajuster leurs pratiques, et leur éthique d'intervention réinterrogeant ainsi la place des familles:

# Le territoire de Cambrai



**Eric DEREGNAUCOURT**  
*Directeur de territoire*



## Le mot du Directeur

Le territoire aura fait l'objet de nombreux mouvements sur cette année 2022.

Installation tout d'abord de nouveaux juges du contentieux et donc de l'activité tutélaire, qui reste stable avec l'arrivée de nouveaux publics spécifiques qui tend à se confirmer (personnes vieillissantes, jeunes majeurs souvent sortis des dispositifs ASE ...).

Concernant l'activité PE, le territoire a connu de nombreux changements d'interlocuteurs notamment au sein des services du département, qui n'auront pas facilité le travail partenarial, laissant parfois place à des maillages complexes ...

Au sein du service PE, les difficultés se seront surtout portées sur la question RH, avec quatre arrêts longs non remplacés, un poste est toujours vacant et une démission qui aura libéré un poste pérenne pourvu quatre mois plus tard.

Le Cambrésis ne fait pas exception, les difficultés de recrutement persistent et nous ont amené à nous tourner vers de nouveaux métiers.

Le contentieux familial, quant à lui, aura connu un véritable essor avec une activité grandissante, la signature d'une convention avec la juridiction cambrésienne et un renforcement de liens partenariaux sous l'impulsion du service et de la CAF.

# Faits Marquants

## L'évolution de l'Espace rencontre

Les deux services ER et MF sont aujourd'hui bien identifiés sur le territoire, sont complémentaires. Ils se veulent acteurs et engagés, contribuant à toutes les actions menées dans le cadre de la parentalité comme pour le salon de la parentalité se tenant les 13 et 14 Octobre 2023 au Palais des Grottes de Cambrai.

La médiation familiale s'est développée, passant en trois ans, de la création d'un poste à 0.5 à un temps plein (effectif depuis septembre 2022) et à une nouvelle demande d'extension sollicitée pour 2023.

L'espace rencontre, ancré depuis de nombreuses années, évolue continuellement et tente d'être force de proposition dans le cadre du maintien ou de la reprise de lien parent-enfant.

- 
- 
- 
- 

Notons d'ailleurs, que la professionnelle est présente dans différents conseils de vie sociale, et est ainsi au plus près des besoins des majeurs accueillis en établissement



*Il était une fois, une famille bien au chaud.  
Un jour, sans crier gare, les portes claquent et les liens se brouillent.*

*Les adultes se déchirent et le petit d'homme est perdu...  
Mais rien n'est immuable et des espaces existent, transitoires, en spontané, en judiciaire, pour faire vivre ou revivre les liens...  
Au 54 Boulevard de la liberté, adultes et petit d'homme se revoient, cheminent...*

*Ici les portes peuvent de nouveau s'entre-ouvrir, s'ouvrir et de nouvelles clés peuvent se fabriquer.*

*La fin de l'histoire leur appartient pour poursuivre le chemin...*

*Véronique et Claire*

## Interventions Majeurs vieillissants

Au vu du nombre croissant de personnes vieillissantes, une réflexion avait été menée en 2021 sur la mise en place d'un dispositif spécifique de prise en charge des mesures de protection pour les majeurs de plus de 75 ans, tant à domicile qu'en EHPAD ou familles d'accueil. Un Mandataire, formé en gérontologie est en charge de ce dispositif qui permet un accompagnement plus soutenu auprès de ce public, souvent très isolé socialement.

L'année 2022 a été marquée par un accroissement significatif des mesures confiées par les magistrats et entrant dans ce dispositif, particulièrement repéré aujourd'hui.

# Le territoire de Valenciennes



**Olivier HERLEMONT**  
*Directeur de territoire*



## Le mot du Directeur

### **Le Valenciennois en mouvement :**

Acteurs reconnus et impliqués, les services de l'AGSS de l'UDAF de Valenciennes ont maintenus leurs activités en 2022 mais aussi, été sollicités par les partenaires et financeurs afin de répondre à des besoins identifiés des populations ainsi qu'à des demandes des politiques publiques.

En protection de l'Enfance un plateau d'évaluation permettant l'accueil de 6 jeunes est ouvert à la MECS de Sebourg. Parallèlement, afin de répondre au mieux aux attentes des adolescentes placées depuis de nombreuses années à la maison d'enfants, une unité de 5 filles ouvre à Aulnoy les Valenciennes.

Dans les locaux des cent têtes, c'est un service d'IEAD R qui est développé pouvant accompagner 18 mineurs.

En 2022, grâce au travail du dispositif La Boussole de l'AGSS de l'UDAF, les 2 communautés de communes de l'arrondissement Valenciennois, nous sollicitent afin de mettre en œuvre des actions de sensibilisation à l'attention des professionnels du territoire concernant les mineurs victimes de prostitution.

Enfin, un service dédié aux majeurs français sous protection se crée à Valenciennes.

L'ensemble des mesures prises alors par d'autres services de l'AGSS de l'UDAF sont rapatriées

# Faits Marquants

## L'IEADR : l'intervention à domicile renforcée



Depuis le mois d'octobre 2022, le service enfance de Valenciennes a été habilité pour accompagner 18 jeunes dans le cadre administratif et à domicile.

Le département signe avec la famille un contrat pour une durée en général de 6 mois afin que la famille bénéficie d'une aide éducative soutenue. Par délégation, l'AGSS de l'UDAF se voit confiée la mesure. Nous avons été amenés à définir une nouvelle organisation de travail avec des amplitudes horaires plus importantes. L'intervention auprès des familles se fait en fonction des difficultés rencontrées (possibilité de travailler tôt le matin ou en soirée, le samedi...) et le faire avec est important.

Pour les 18 jeunes, 3 équivalents temps plein de travailleurs sociaux sont dédiés. Plusieurs rencontres peuvent s'organiser sur la semaine de façon individuelle ou collective.

C'est une activité en construction qui pourrait ou devrait se développer au sein du service comme de l'association.

# La MECS de Sebourg



**Nathalie AUGAIT**  
Adjointe de direction



Pour que le droit n'oublie personne

**Défenseur des droits**  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



## Participation à la consultation nationale du Défenseur des enfants

C'est avec fierté que nous avons pu rencontrer le Défenseur des droits à Paris en présence de 12 filles de la Maison d'enfants âgées de 12 à 18 ans. En effet, suite à un appel du Défenseur des droits des enfants via la CNAPE afin de participer à la consultation nationale, nous nous sommes mobilisés.

Le thème retenu était le Droit à la vie privée : « Chaque enfant a le droit à une vie privée. La Loi doit protéger les enfants contre toute attaque à leur vie privée, à leur famille, à leur foyer, à leurs communications et à leur réputation. »

La Maison d'enfants a pris appui sur les enfants délégués au CVS qui ont participé au projet ainsi que des volontaires.

Le choix du travail a été mené sur le respect à la vie privée en maison d'enfants et sur les réseaux sociaux, sur propositions des enfants.

Des formulations de changement et d'évolution ont été proposées et présentées au Directeur Général de l'AGSS de l'UDAF.

Cette démarche a permis de poursuivre dans d'autres instances la participation des enfants. 2 jeunes se sont inscrites aux Conseil municipal de la commune de Sebourg et 2 autres participent au recueil de la parole des enfants de l'ASE, mené par la Direction Enfance Famille.

Le pouvoir d'agir des enfants prend tout son sens et est soutenu à la Maison d'enfants.  
**« Seul on va plus vite ; ensemble on va plus loin »**

# Le territoire de l'Avesnois



**Marielle GUERITTE**  
*Directrice de territoire*



## Le mot de la Directrice

### **2022, toujours soucieux de mieux accompagner**

L'ensemble des professionnels de la Protection de l'enfance sont aujourd'hui formés à la prise en compte des besoins fondamentaux des enfants. Les équipes ont à cœur de réinvestir les temps collectifs dans l'évaluation des situations, dans l'accompagnement des enfants. La notion d'équipe prend tout son sens avec la volonté de développer la notion d'appartenance. C'est pourquoi l'accueil de nouveaux salariés a été un axe de travail prioritaire.

L'arrivée d'un adjoint technique sur le service de Protection des majeurs vulnérables, suite à la mutualisation du poste de chef de service sur les services de Maubeuge et de Valenciennes, pour le service belge, a marqué cette année 2022. En conséquence, les mesures belges ont été transférées à la nouvelle équipe de Valenciennes.

L'équipe de Protection des majeurs vulnérables a à cœur de maintenir la qualité de travail, dans un contexte de tensions. L'équipe s'est montrée soudée et solidaire pour absorber les changements.

Le partenariat dans l'avesnois est incontournable.

**Merci aux équipes pour leur investissement !**

# Faits Marquants

## Journée PORTES OUVERTES à l'ESPACE FAMILLES



Une action « portes ouvertes » a eu lieu le 3 mai 2022. L'objectif étant de faire connaître le lieu rencontre et la médiation à nos divers partenaires.

Certains parents ont accepté de témoigner par le biais d'interview et de questionnaires. Un concours de dessin a été organisé en amont afin que les enfants accueillis puissent exprimer leur vision du lieu rencontre.

Plusieurs thèmes ont été abordés à travers différents supports (photos, vidéo, témoignages) :

- Le droit des parents
- La séparation
- La place de l'enfant.

Sur l'ensemble de la journée nous avons reçu de nombreux partenaires : avocats, services sociaux du département, diverses association (AFEJI, Traits d'Union, Sauvegarde du Nord), services médico-sociaux (CSAPA, Hôpital de Jour) etc. soit plus d'une soixantaine de personnes.

## Sortie Familles à la plage de Calais

Outre la reprise des activités collectives qui ont lieu tout au long de l'année, le service enfance de Maubeuge a organisé début juillet 2022 une sortie "Familles" à la plage de Calais.

16 familles, pour un total de 56 personnes (adultes et enfants) ont pu partager ce moment convivial qui fut pour certains une découverte !

Ce temps a permis d'observer les familles, les liens parents enfants, les accompagner, les soutenir dans un environnement autre mais également de tisser un lien différent avec celles-ci.

5 travailleurs sociaux ont accompagné les familles accompagnées dans le cadre des mesures de milieu ouvert ou de placement familial spécialisé.

La journée avait pour finalité :

- Un objectif de convivialité, de lien social, de plaisir, de prise de recul par rapport aux difficultés quotidiennes que peuvent rencontrer les familles.
- Un objectif de mobilité et de découverte des ressources du territoire (lien avec le TER Mer proposé chaque année au prix d'1 euros)
- Un objectif d'expression et de dialogue (les sorties constituent des supports à l'échange, elles contribuent à renforcer le sens critique et à affirmer des points de vue...)

- D'encourager la relation familiale par l'accès aux loisirs. (Idée d'organiser des temps de complicité et de partage entre parent(s) et enfant(s), de leurs permettre de construire des souvenirs communs.)



# La Maison de la Famille



## Création d'un 2ème poste ISG

Pour répondre aux besoins spécifiques du territoire sud avesnois, le Préfet à l'Égalité des Chances a émis le souhait en Octobre 2021 de créer un deuxième poste ISG dès en 2022.

C'est ainsi qu'un troisième intervenant social a rejoint l'équipe de la Maison de la Famille et a pris ses fonctions en Mars 2022, sur le secteur sud de l'arrondissement et rattaché aux brigades de Trélon et de Fourmies.

Ce poste bénéficie d'une convention tripartite répartissant la charge financière entre l'Etat, le Département du Nord, et la Communauté de communes du Sud Avesnois.

## Lutte contre les violences intrafamiliales : articulation entre le service Parenthèse et l'ERPE d'Avesnes sur Helpe

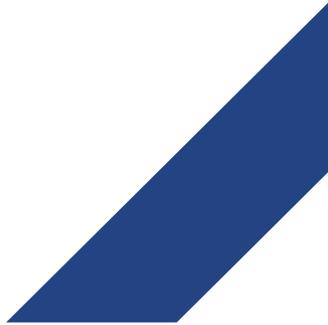
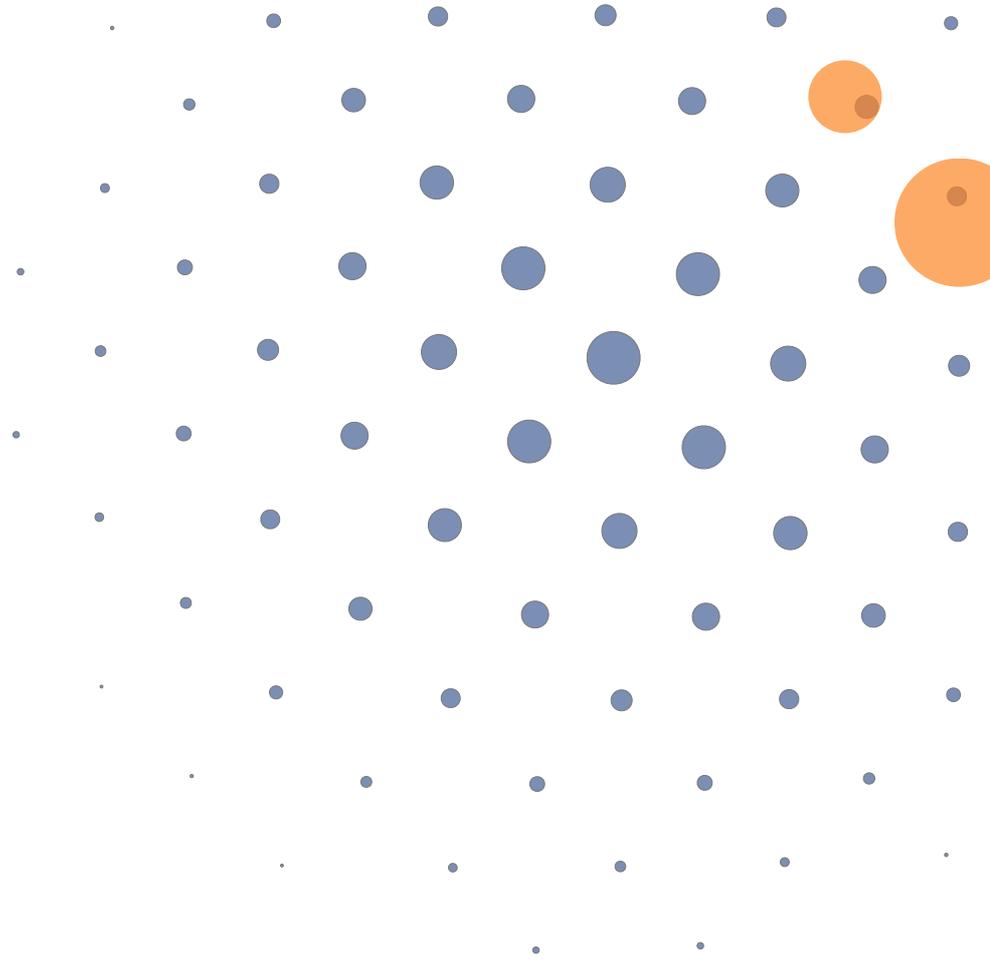
En 2020, le service Espace Rencontre Parents Enfants d'Avesnes / Helpe a fait le constat qu'un **nombre plus important de familles accompagnées étaient concernées par un contexte de violences conjugales ou intrafamiliales**, avérées par une décision judiciaire.

Le service Parenthèse, service d'accompagnement des victimes de violences intrafamiliales, a pu établir le même constat avec pour les situations connues des deux services avec des visites à l'ERPE arrive **entre 1 et 3 ans après l'intervention de Parenthèse**.

Ce diagnostic a également mis en évidence que les parents hébergeant, victimes de violences, ne bénéficiaient pas d'un espace « spécialisé et sécurisé » inhérent à leur vécu avec une mise en place de droits de visites qui peuvent raviver un vécu traumatique pour les victimes.

Afin de répondre à ces besoins, l'Espace Rencontre Protégé a été pensé en articulation avec le Service Parenthèse. Cet ERP propose **des temps dédiés afin de sécuriser les visites tant pour l'enfant que la victime**. L'organisation de ces visites permet aux parents de ne pas être en contact, respectant ainsi les modalités des ordonnances de protection.

Pour chaque situation accompagnée par l'ERP, un lien est fait avec le service Parenthèse afin que l'intervenante se mette à disposition de la victime.





# Les Ressources Humaines

4



**Fabienne DUJOLS**  
*Directrice des  
Ressources Humaines*



# Les Ressources Humaines

Nationalement et encore plus que dans d'autres secteurs d'activités, le branche sanitaire, sociale et médico sociale subit les effets « post covid » qui se dessinaient déjà précédemment : baisse du nombre d'étudiants dans les écoles de travail social, départs de nombreux professionnels, crise du recrutement, sens du travail réinterrogé par les professionnels en poste...

Le sentiment de non reconnaissance y compris en termes salariaux est exacerbé alors que l'accompagnement des publics en difficulté a été maintenu pendant toute la période de crise sanitaire. Les mouvements de manifestations qui ont rassemblé dans la rue les associations employeur et leurs salariés en ont été la démonstration.

Le bénéfice de la prime Laforcade des 183€ nets est à la fois une victoire pour les travailleurs sociaux et autres professionnels qui l'ont obtenu mais aussi un échec pour tous les « exclus » dont le travail concourt néanmoins à la qualité de l'accompagnement des publics.

Les négociations entamées au niveau central, entre les fédérations d'employeurs et les syndicats de salariés en vue d'une refonte de la convention collective du 15 mars 1966 sont également source de tensions qui se ressentent localement.

L'AGSS, comme les autres associations, n'échappe pas aux conséquences de cet état des lieux morose, mais le dynamisme et l'implication de ses professionnels stimulés par son encadrement lui permet de maintenir une place active dans ses activités classiques et de se développer dans de nouveaux projets.

Le sujet de qualité de vie et des conditions de travail (QVCT) des salariés demeure un axe majeur d'attention et de progrès : il est notamment intégré dans les travaux menés à l'occasion de l'actuation des projets de service des différentes activités.

**668**  
salariés

**Dont**

**619**  
salariés  
en CDI



**représentant**

**554 ETP**



**L'effectif reste stable, même si les délais de recrutement sur les postes de travailleurs sociaux se sont allongés.**

*(Chiffres au 31.12.2022)*



**12 ans**

Ancienneté moyenne



**43 ans**

Moyenne d'âge

## Mouvements dans l'encadrement

La nomination de Madame Cécile Samoy comme Directrice du territoire Lillois au 1er janvier 2022 s'est accompagnée de la prise de fonctions de Monsieur Fabien Carlier, par mutation, en tant que Directeur du territoire de Roubaix.

La Direction Générale a recruté un nouveau Directeur financier, Monsieur Benjamin Michelet, qui a pris ses fonctions en janvier 2022.

3 salariés ont été promus Chef de service et 2, Adjoint éducatif ou Adjoint technique.

En septembre 2022, Monsieur Mannarino annonçait officiellement la fin de son activité à l'AGSS. Cette échéance était connue par les cadres de direction depuis déjà quelques mois.

S'est ainsi initié un travail de réflexion et d'écriture des délégations de la future Directrice Générale, présenté et validé par le Conseil d'Administration de l'AGSS. Ces travaux se poursuivront par l'écriture des délégations des cadres de la Direction Générale et de celles des Directeurs de Territoires, par actualisation de leur fiche de poste.

## En perspective 2023

Le départ de Monsieur Mannarino, effectif au 31 janvier 2023 engendre une attention particulière de chacun à se situer dans la continuité des pratiques antérieures.

Pour autant, la prise de fonctions de Madame Laetitia Migeotte en tant que Directrice Générale, amène aussi de nouvelles approches permettant de préparer l'avenir de l'AGSS.



# Le Rapport financier

5



**Benjamin MICHELET**  
Directeur Financier



# Le rapport financier

## Quelle année 2022 !

Dans un contexte marqué par la mise en œuvre du Ségur mais aussi la revalorisation de la valeur du point, les équilibres financiers ont pu être perturbés amenant études, questionnements, interrogations mais finalement l'association avec l'accompagnement des institutions en est sortie avec des garanties. A l'interne, le changement de Directeur Financier accompagné d'une volonté forte du Conseil d'Administration de développer de nouveaux outils et de renforcer son contrôle interne, a permis de poser les fondations de demain.

Dans une ambiance sociale délicate emprunte de dureté par instant, les professionnels ont répondu présents faisant de fait grandir et s'élever l'AGSS de l'UDAF.

Grandir car elle a eu à cœur de poursuivre et d'accompagner au mieux le développement des activités. Des dispositifs proposés comme la Boussole, le plateau d'évaluation sur la maison d'enfant, la demande d'extension sur l'accompagnement des personnes vulnérables sont autant de projet que de succès permettant à l'association au-delà des dispositifs de rester au cœur de l'accompagnement des personnes, d'évoluer et de proposer à chacun de nouveaux leviers.

Grandir aussi car elle a su au cours de cette année réviser l'ensemble de ses circuits de décision, mais aussi actualiser les habilitations et les rôles de chacun et ce en vue de sécuriser ses pratiques.

S'élever par la qualité des échanges qu'elle a pu avoir avec les différents partenaires institutionnels, cet accompagnement précieux a permis de faire face aux incertitudes désormais lointaines de l'année.

Cette année est bel et bien marquée par un lien fort entre les différentes composantes qui forment l'association permettant à cette dernière d'avancer vers un horizon plus doux.

Sur un plan plus personnel, je profite de l'occasion pour remercier chacune et chacun de l'accueil qui m'a été réservé.

## Belle année 2023 !

# Les Dépenses

**34 978 K€**

**+ 3 %**

comparativement à 2021 (+ 34 051 K€)

## GRUPE 1

Les dépenses d'exploitation

**- 1 %**

comparativement à 2021

∨ Diminution des postes de dépenses  
∨ Téléphonie et Fournitures



∧ Augmentation des postes de dépenses  
∧ Carburant et Frais éducatifs



Diminution du poste de dépenses  
Honoraires



Augmentation du poste de dépenses  
Personnel



## GRUPE 2

Les dépenses de personnel

**+ 5 %**

comparativement à 2021

Cette augmentation s'explique au travers du **développement des activités** mais aussi la **mise en oeuvre du SEGUR**.

# Les Dépenses

## GRUPE 3

### Les dépenses de structure

- 9 %

comparativement à 2021

- ✓  
✓
- Diminution des postes de dépenses**
- Entretien des bâtiments
  - Loyers



- ∧  
∧
- Augmentation des postes de dépenses**
- Taxe sur le foncier
  - Dotation aux amortissements et provisions
  - Maintenance



# Les Recettes



**35 412 K€**

**+ 3 %**

comparativement à 2021 (+ 34 489 K€)

## GROUPE 1

Produits issus de la  
tarification et assimilés

**+ 6 %**

comparativement à 2021

**AEMO**  
+ 4,85%

**PFS**  
+ 12,49%

**AGBF**  
+ 4,99%

**MJIE**  
+ 8%

**MECS**  
-2,04%

**MP**  
+ 7,85%

**Participation  
des Majeurs**  
-4,46%

**+ 20,24 %**

**-38 %**

Subventions  
associées aux  
activités  
émergentes

Produits de  
gestion courante  
(avantage en  
nature, prise en  
charge de la  
formation  
professionnelle)

## GROUPE 2

Autres produits relatifs à  
l'exploitation

**+ 4,56 %**

comparativement à 2021

# Les Recettes

## GROUPE 3

Produits financiers et produits non-encaissables

- 80 %

comparativement à 2021

Cette diminution s'explique par **l'absence de cession** de bâtiment sur l'année 2022.



Les produits financiers ont connu une diminution sur l'année de 17%. Cela s'explique par la fin d'un placement auprès d'un partenaire bancaire.

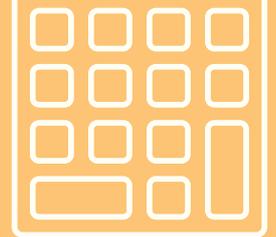
# Les Résultats de l'AGSS de l'UDAF

**434 294 €**

Résultat 2021 : 438 541 €



**346 205€**



Pour les activités annexes et les fonds propres

**AEMO**  
38 471 €

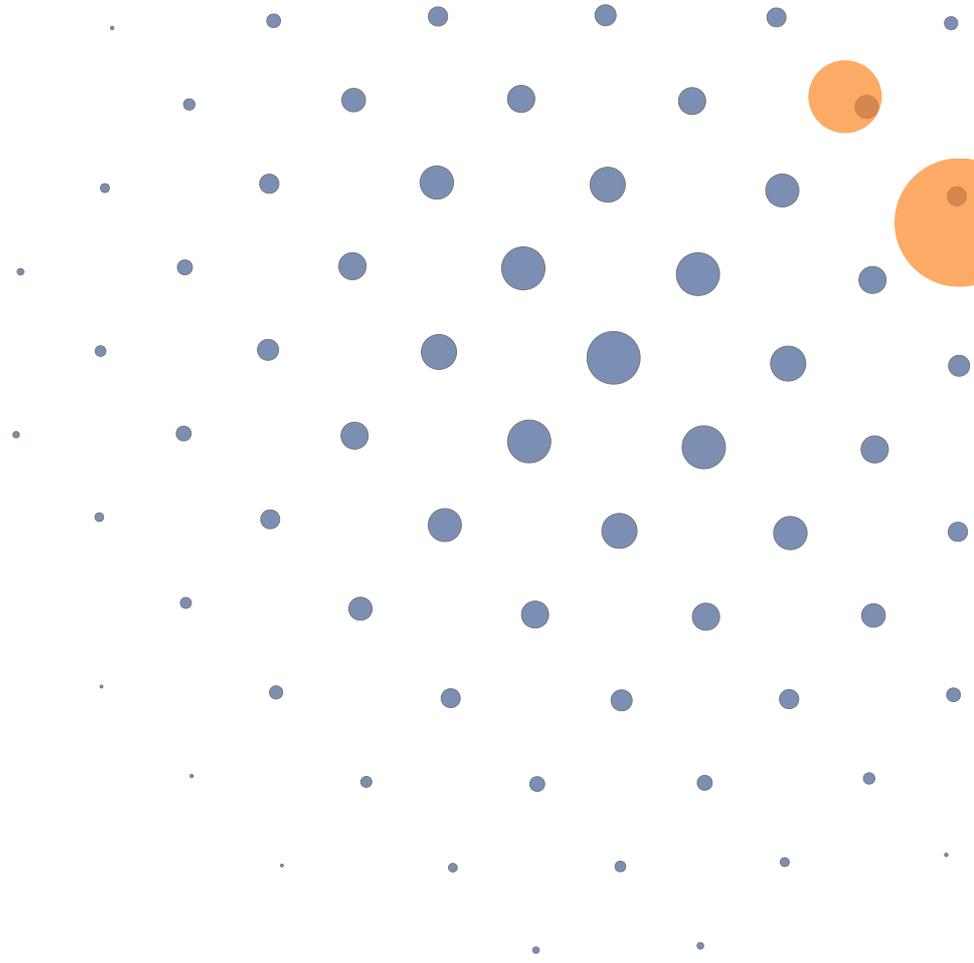
**PFS**  
16 304 €

**MP**  
14 168 €

**AGBF**  
39 331 €

**MJIE**  
9 816 €

**MECS**  
-30 001 €





144, rue du Molinel  
BP 32003  
59011 LILLE Cedex

 03.20.54.03.04

 AGSS de l'UDAF